



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances

FINA • NUMÉRO 092 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 19 novembre 2012

Président

M. James Rajotte

Comité permanent des finances

Le lundi 19 novembre 2012

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC)):
Je déclare la séance ouverte.

Nous entamons la 92^e séance du Comité permanent des finances. Conformément à l'article 83.1 du Règlement, nous poursuivons nos consultations prébudgétaires pour 2012.

Chers collègues, nous entendrons deux groupes de témoins cet après-midi et en début de soirée. Dans le premier groupe, six organisations présentent des exposés: le Département des métiers de la construction, FAT-CIO; le Bureau canadien de l'éducation internationale; la Société canadienne de psychologie; le Conseil des universités de l'Ontario; les Producteurs de grains du Canada; et Conservation de la nature du Canada.

Je souhaite la bienvenue à tous. Je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui.

Chaque organisme aura cinq minutes pour présenter une déclaration préliminaire.

Nous allons commencer par M. Smillie, et nous passerons aux autres témoins.

Veuillez commencer.

M. Christopher Smillie (conseiller principal, Relations gouvernementales et affaires publiques, Département des métiers de la construction, FAT-CIO): Merci.

Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité et témoins.

Aujourd'hui, j'espère vous donner un aperçu de notre perception du monde et de la façon dont le budget de 2013, espérons-le, peut renforcer la reprise économique du Canada et nous mettre sur la bonne voie pour l'avenir.

Nous faisons partie des métiers de la construction du Canada. Nous représentons les gens de métiers spécialisés qui, chaque jour, vont travailler à des projets d'infrastructure, des projets énergétiques, des mégaprojets et même des petits projets de construction au Canada.

L'industrie de la construction compte pour un peu moins de 12 p. 100 du PIB. Nous représentons environ 550 000 travailleurs — tous des membres d'adhésion volontaire, en passant — et nous vous remercions de nous donner l'occasion de comparaître devant le comité aujourd'hui.

Qu'est-ce qui nous a aidés à survivre à la récession? Les deux mêmes choses qui aideront le Canada à grandir et à consolider les gains réalisés en 2013 et au-delà: les infrastructures et le secteur de l'énergie. En 2013, nous avons besoin d'un budget qui procède à une restructuration importante des initiatives liées au marché du travail et des politiques sur les compétences afin de nous assurer que l'on ne renonce pas à des investissements au pays parce que le Canada ne

peut pas bâtir ce qu'il faut. Si nous prenons au sérieux notre situation de superpuissance de l'énergie, nous devons bien faire les choses sur le plan des ressources humaines. Sinon, d'autres administrations s'en chargeront.

Quels sont les problèmes que nous devons corriger en ce qui concerne le marché du travail et les politiques sur les compétences? Tout d'abord, les ententes sur le développement du marché du travail avec les administrations provinciales devraient prescrire et mesurer les objectifs de formation pour les nouveaux apprentis du Sceau rouge. De même, il faut que les étudiants actuels passent au niveau de compagnon pour garantir la croissance. Une population active en baisse et un système de formation boiteux est la recette qui mène au désastre économique. Il faut répartir différemment les fonds non assortis d'une reddition de comptes prévus dans les EDMT entre les gouvernements provinciaux de façon à encourager les employeurs à engager des apprentis en construction au moyen de subventions directes ou d'encouragements fiscaux. Nous estimons qu'il faut cesser de dépenser de l'argent pour des sites Web et des études inutiles, dont le contenu fait déjà partie du domaine public.

Le gouvernement fédéral devrait essayer d'optimiser les ressources dont la distribution aux provinces est déjà prévue dans ces ententes. Comme le gouvernement du Canada finance les systèmes d'éducation provinciaux, il devrait reconnaître financièrement ceux qui affichent des résultats tangibles. Le plan sensé du ministre Oliver pour la réforme de la réglementation dans le secteur de l'énergie doit s'assortir de solutions pratiques pour le marché du travail.

Il est impossible de bâtir notre économie avec un marché du travail à la traîne. Je souligne que cette solution ne coûte rien: ces ententes sur le développement du marché du travail existent déjà. L'initiative requise en matière de politique est gratuite, et nous ne voyons pas pourquoi on ne pourrait pas aller de l'avant.

Le gouvernement du Canada doit tout d'abord veiller à réduire les obstacles à l'emploi pour les Canadiens. Par exemple, il faudrait que les entreprises soient suffisamment incitées à engager des jeunes Canadiens qui, autrement, n'auraient pas d'emploi et ne contribueraient pas à la société, pourvu que ces postes débouchent sur des emplois réels.

Nous estimons qu'il faudrait mettre en place, dans les sites de construction fédéraux, une politique d'approvisionnement qui encourage les entrepreneurs à engager des jeunes Canadiens ou des Autochtones inscrits dans les métiers Sceau rouge. Certains des partenaires du secteur de l'énergie avec lesquels nous travaillons en Alberta exigent qu'on leur soumette régulièrement des plans de formation. Cette exigence fait partie des modalités commerciales convenues entre l'acheteur de l'ouvrage construit et les entreprises qui effectuent les travaux. Cette façon de faire a été extrêmement fructueuse en Alberta pour former et maintenir en poste les jeunes travailleurs dans les grands projets énergétiques. Certains chantiers, comme ceux de Suncor et de Shell, comptent 30 p. 100 d'apprentis sur place. Des programmes innovateurs du genre seraient efficaces lorsque Travaux publics achète des ouvrages de construction; leur mise en oeuvre ne coûte rien, et ils servent un objectif de politique publique. Si le fait d'obtenir le meilleur prix possible pour des travaux constitue une politique publique avisée, et c'est bien le cas, s'assurer que les gens obtiennent une formation en travaillant à des ouvrages payés par les impôts constitue une politique publique avisée.

Je l'ai dit au *Financial Post* il y a 14 jours, et je le répéterai: la démographie est une bombe à retardement dans le secteur de la construction. Les départs à la retraite massifs, associés au nombre de travailleurs relativement nouveaux sur le marché et à la demande économique croissante à laquelle fait face notre industrie, pourraient paralyser la croissance. Jetez un coup d'oeil à mon témoignage devant le Comité permanent des ressources humaines en mai si vous voulez plus de détails sur le « qui, où, quoi, quand et pourquoi ».

Dans ce contexte, le gouvernement du Canada peut faire jouer deux mécanismes en particulier: le régime d'apprentissage et de formation et l'immigration. Le régime d'apprentissage est essentiellement géré par l'administration provinciale, mais financé entièrement par le gouvernement du Canada. Selon Statistique Canada, les inscriptions tendent à augmenter, ce qui est une bonne chose, mais les taux de diplomation au terme de programmes d'apprentissage au Canada est assez faible et n'augmente pas. Il n'y a que peu ou pas de mesures pour inciter les gens à poursuivre le programme d'études.

On me fait signe qu'il me reste une minute.

Le gouvernement fédéral a essayé d'intervenir en mettant en oeuvre la Subvention incitative aux apprentis, qui s'applique actuellement aux deux premières années seulement. Nous pensons qu'elle devrait être étendue à la troisième et à la quatrième années et que le montant de la subvention devrait être majoré. Si nous regardons d'autres éléments auxquels le gouvernement du Canada consacre de l'argent, sans vouloir vexer le milieu de la recherche et du développement, 2,6 milliards de dollars sont alloués au titre des crédits d'impôts en RS&DE; les crédits d'impôts liés à l'apprentissage et à l'emploi ont coûté 89 millions de dollars. Il y a vraiment un écart ici.

Il n'en coûte rien de réaffecter les fonds d'un programme à un autre. Alors, si les pénuries de compétences nous préoccupent vraiment, si ce genre de choses nous préoccupe réellement, examinons nos dépenses et assurons-nous que notre argent est dépensé de façon optimale.

• (1535)

Rapidement, j'aimerais dire une dernière chose: la mobilité des travailleurs canadiens a une incidence sur la productivité. Si nous voulons améliorer la productivité au Canada, c'est vraiment une bonne idée d'étudier un système qui favorise la mobilité des travailleurs qualifiés, d'une région du pays où il y a pénurie

d'emplois à une région où ces travailleurs sont en demande. Donc, examinons cet aspect.

J'ai remis ma politique au ministre des Finances — chez Starbucks et à sa séance de réflexion stratégique —, donc, il l'a.

Je pense que le temps est venu: vous pourriez parler à nos employeurs.

Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci infiniment de votre témoignage.

Nous entendrons maintenant le Bureau canadien de l'éducation internationale.

M. Scott McAlpine (membre du conseil, président, Douglas College, Bureau canadien de l'éducation internationale): Bonjour.

Je vous remercie de prendre le temps de m'écouter aujourd'hui. Je m'appelle Scott McAlpine et j'ai le plaisir de représenter le Bureau canadien de l'éducation internationale, ou le BCEI, dont je suis membre du conseil d'administration. Je suis également le président du Collège Douglas, qui est membre de longue date du bureau. Le Collège Douglas a deux campus dans le Grand Vancouver, et il accueille actuellement plus de 1 000 étudiants étrangers.

Le bureau est l'organisme national du Canada axé sur ses membres qui se consacre à l'éducation internationale. Il comprend 150 établissements membres au Canada qui couvrent tout l'éventail des programmes d'enseignement, de la maternelle à la 12^e année, jusqu'aux études supérieures.

Nous sommes déterminés à faire du Canada un chef de file mondial en éducation internationale. Le bureau joue un rôle de premier plan dans le Consortium canadien pour le marketing international de l'éducation. Cette organisation unit et coordonne le secteur comme jamais auparavant en s'assurant que nous sommes tous bien positionnés pour assumer un rôle prépondérant, en partenariat avec le gouvernement, afin que nos investissements soient très rentables.

Le bureau a fourni, en ligne, un exposé écrit au comité, en août. Nous avons conclu de la manière suivante: le BCEI recommande que le gouvernement fournisse un investissement conséquent et durable pour une stratégie complète de l'éducation internationale, appliquée en partenariat avec les grands acteurs du secteur, afin d'obtenir des résultats concrets basés sur des cibles ambitieuses pour les inscriptions d'étudiants internationaux au Canada et d'étudiants canadiens à l'étranger.

Aujourd'hui, je veux insister sur le fait que le Canada est bien positionné pour assumer un rôle de chef de file en éducation internationale et que cela exigera un investissement conséquent et durable. Cet investissement est avantageux pour notre économie et pour nos étudiants. Nos jeunes sont les futurs dirigeants de demain.

Notre recommandation était étayée par le rapport du Comité consultatif sur la Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale, nommé par l'honorable Jim Flaherty et l'honorable Ed Fast. Le bureau appuie toutes les recommandations du comité qui, ensemble, visent à faire du Canada le chef de file du XXI^e siècle en éducation internationale.

Alors, quel genre de chef de file pouvons-nous être? À l'évidence, le comité a assimilé les messages transmis par le bureau et le consortium. Le comité l'affirme: il vise à positionner le Canada afin non pas seulement d'attirer les meilleurs talents de l'étranger, mais également de préparer nos citoyens à la société et au marché mondiaux. Autrement dit, il s'efforce de positionner le Canada afin qu'il forme une main-d'oeuvre qui peut garantir la prospérité du pays à court terme et dans l'avenir.

Nous devons toutefois investir davantage. Pour mettre cela en perspective, en 2010, le Canada a accueilli environ 5 p. 100 des étudiants étrangers, ce qui nous place en septième position dans le monde. L'Australie, un pays de taille similaire, a reçu 7 p. 100 du marché des étudiants étrangers, et il occupe donc la quatrième place.

Pour concrétiser quelques-uns des avantages de l'éducation internationale, examinons les faits suivants. En 2010, les étudiants étrangers au Canada ont dépensé plus de 7,7 milliards de dollars, tout compris. Au Canada, les services d'éducation représentent maintenant la 11^e industrie d'exportation en importance et notre principale activité d'exportation vers la Chine. En Colombie-Britannique, l'éducation internationale est la quatrième industrie d'exportation en importance et se dirige rapidement vers la troisième place. Qui plus est, l'éducation internationale connaît un essor mondial. L'OCDE estime que la croissance de la demande planétaire passera de près de 4,1 millions d'étudiants en 2010 à 7,2 millions en 2025. En tant que pays, nous devons tirer profit de cette vaste ressource en expansion.

Et qu'en est-il des étudiants canadiens? Offrir aux étudiants canadiens des possibilités internationales leur permet d'acquérir une perspective mondiale et contribue à ce que le gouverneur général David Johnston a appelé la « diplomatie du savoir ».

• (1540)

Le président: Vous avez une minute.

M. Scott McAlpine: Merci.

Le gouverneur général est également président d'honneur du bureau, et la semaine dernière il a collaboré au lancement de notre blogue « Sans frontières ». Actuellement, seuls 3 p. 100 des étudiants canadiens de niveau universitaire et 1,1 p. 100 des collégiens participent à des programmes d'échange. En comparaison, ils sont 33 p. 100 à y participer en Allemagne. Ce mois-ci, justement, le gouvernement australien a annoncé l'octroi de 38,5 millions de dollars afin que 10 000 étudiants puissent faire leurs études à l'étranger. En 2011, le Brésil a annoncé l'octroi de 100 000 bourses pour des études à l'étranger.

Le bureau demande instamment au comité d'envisager une augmentation minimale de l'investissement actuel de 5 millions de dollars par année de la part du gouvernement fédéral afin que ce montant passe à 25 millions de dollars d'ici les trois prochaines années. Une part importante de cet investissement total devrait être consacrée à l'amélioration de notre offre actuelle de bourses d'études et nous permettre de poursuivre sur notre lancée en vue d'offrir une expérience internationale aux étudiants canadiens. De plus, nous demandons instamment au gouvernement qu'il étudie la possibilité de créer un conseil sur l'éducation internationale et la recherche et de financer également ce conseil.

Bref, le bureau demande instamment au comité de transmettre notre message et d'appuyer les recommandations qui nous permettront de réaliser ce potentiel de chef de file mondial en éducation internationale.

Je remercie le comité du temps qu'il nous a consacré.

Le président: Je vous remercie de votre témoignage.

Nous entendrons maintenant la Société canadienne de psychologie.

Mme Karen Cohen (chef de la direction, Société canadienne de psychologie): Merci de m'avoir invitée à vous présenter un exposé aujourd'hui au nom de la Société canadienne de psychologie.

La société est l'association nationale qui se consacre à la science, à la pratique et à l'enseignement de la psychologie au Canada. Avec près de 7 000 membres et affiliés, nous sommes la plus grande association professionnelle de psychologues au Canada. Les psychologues participent à la recherche, à la pratique et à l'éducation dans le domaine du comportement humain, le fondement même des économies et sociétés prospères.

Sur le plan de la pratique, les psychologues constituent le groupe le plus important de professionnels spécialisés et réglementés de la santé mentale au Canada, leur nombre étant environ quatre fois plus élevé que celui des psychiatres. Nous aidons les gens à se rétablir de troubles mentaux courants comme l'anxiété et la dépression. Nous les aidons à gérer les maladies chroniques comme le diabète et les maladies du coeur; ces maladies sont souvent associées à des facteurs liés à la santé mentale.

Pour ce qui est des troubles mentaux, la psychothérapie compte parmi les traitements les plus efficaces. Les besoins de santé mentale et les dommages que ces troubles causent aux particuliers, aux familles, au milieu de travail et à l'économie sont importants. Au cours d'une année, une personne sur cinq vit avec un problème de santé mentale dont les coûts pour l'économie sont estimés à 51 milliards de dollars. Les problèmes et les troubles de santé mentale comptent pour près de 30 p. 100 des demandes d'indemnisation d'invalidité à court et à long termes. Cela signifie que le gouvernement du Canada, qui est un important employeur, ressent très directement l'incidence de la santé mentale sur la population active.

Des médias ont récemment affirmé que, au cours d'une journée donnée, 19 000 fonctionnaires sont en congé de maladie. En 2011, plus de 47 p. 100 des nouvelles demandes d'indemnité d'invalidité avaient trait à des troubles mentaux, principalement la dépression et l'anxiété. En dépit des besoins en santé mentale des Canadiens et du fait que nous avons des psychothérapies efficaces, les services des psychologues ne sont pas financés par les régimes publics d'assurance-maladie. Ils sont donc inaccessibles pour de nombreux Canadiens qui ont un revenu modeste ou qui n'ont pas d'assurance.

Même si certains services sont financés par l'État au Canada, l'offre est restreinte, et les listes d'attente sont longues. Lorsque les gens ont accès à des prestations de maladie supplémentaires, dans le cadre de l'emploi, les plafonds imposés sur ces prestations sont souvent trop bas pour permettre un traitement valable.

Le Royaume-Uni, l'Australie et la Norvège ont des initiatives de santé mentale au niveau fédéral qui incluent les services d'un psychologue par l'entremise du système de santé publique.

Au Canada, le gouvernement fédéral a un rôle crucial à jouer lorsque vient le moment de financer les soins de santé en participant à l'innovation et en collaborant avec les provinces et les territoires. Le gouvernement fédéral est le cinquième fournisseur de soins de santé en importance dans notre pays. Il peut montrer l'exemple en améliorant sa capacité de fournir des services efficaces dans les secteurs qui relèvent directement de sa responsabilité. De plus, en tant qu'employeur important, le gouvernement peut faire beaucoup sur le plan de l'innovation lorsqu'il est question de santé psychologique en milieu de travail et offrir une couverture valable pour les soins lorsqu'il le faut.

Le recrutement et le maintien en poste des psychologues dans les ministères au gouvernement fédéral représentent une question urgente. Le besoin en services de santé mentale dans l'armée est criant. Dans certains cas, les soldats attendent des mois avant d'avoir accès à un psychologue. Au Service correctionnel du Canada, l'accès aux services de psychologie est insuffisant; pourtant, la recherche révèle que les interventions psychologiques tiennent compte des problèmes de santé mentale et réduisent la récidive chez cette population. Et la réduction de la récidive est importante pour la protection des gens et la sécurité publique.

Enfin, le gouvernement fédéral finance la recherche. Nous devons nous assurer que le financement de base est suffisant afin que les organismes subventionnaires puissent offrir un soutien à la recherche sur les facteurs psychologiques essentiels à la santé et au mieux-être des Canadiens, facteurs qui peuvent éclairer et orienter la politique publique.

Notre exposé prébudgétaire comprend un certain nombre de solutions réalistes. Je vais mettre au premier plan six d'entre elles, maintenant.

Premièrement, établir un fonds d'innovation pour aider les provinces et les territoires à mettre en place une infrastructure durable de santé mentale afin d'améliorer l'accès à des services de psychologie fondés sur des données probantes.

Deuxièmement, établir un programme fédéral de stages pour les psychologues dans les ministères qui fournissent des services de santé. Souvent, les psychologues restent pour travailler là où ils ont fait leur programme de résidence, et dans de nombreuses provinces, la demande pour des postes est plus élevée que l'offre.

Troisièmement, de nombreuses collectivités rurales et éloignées du Canada n'ont pas les soins psychologiques dont elles ont besoin. Le personnel infirmier et les médecins ont maintenant accès à la radiation de la dette étudiante au Canada en vertu du programme Ciblétudes. Nous recommandons d'élargir le programme afin d'y inclure les nouveaux psychologues.

Quatrièmement, revoir les régimes d'assurance-santé supplémentaire pour les fonctionnaires fédéraux. Il faut s'assurer que la couverture offerte pour les services de psychologie permet à l'employé d'obtenir des services suffisants.

Cinquièmement, cesser d'exiger des fonctionnaires qu'ils obtiennent un certificat de leur médecin pour être admissibles au remboursement des services de psychologie. Les psychologues peuvent émettre un diagnostic et traiter les troubles psychologiques. D'autres régimes d'assurance n'ont pas cette exigence, qui crée des embouteillages et occasionne des retards inutiles dans le traitement des personnes qui ont besoin de soins.

Finalement, assurer le financement de base de la recherche par l'entremise des conseils subventionnaires et financer les étudiants de façon à ce que l'on reconnaisse le rôle des facteurs psychologiques

dans les recherches, en particulier celles liées à la santé et aux neurosciences.

Merci.

• (1545)

Le président: Merci beaucoup de votre exposé.

Nous allons maintenant entendre le Conseil des universités de l'Ontario.

M. Steven Liss (vice-recteur à la recherche, Queen's University, Conseil des universités de l'Ontario): Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité.

Je m'appelle Steven Liss et je suis vice-recteur à la recherche à l'Université Queen's. Au nom du Conseil des universités de l'Ontario, je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Le conseil est la voix de 21 universités de l'Ontario. Nos campus accueillent près de 450 000 étudiants ou 40 p. 100 des étudiants au Canada. Nos établissements partagent la volonté commune d'assurer la réussite de leurs étudiants, l'excellence de la recherche et la mobilisation de la collectivité. Nous croyons fermement dans le pouvoir de l'éducation et de la recherche et de leur capacité de transformer les personnes, les collectivités et notre pays.

Je suis ici aujourd'hui pour aborder des questions qui, je le sais, sont importantes pour vous et pour tous les Canadiens: la productivité, la création d'emplois, la reprise économique et le changement démographique. Plus particulièrement, je suis ici pour vous parler du rôle clé des universités ontariennes, qui peuvent vous aider à donner suite à ces questions.

La productivité dépend directement de notre capacité de réfléchir à long terme, d'innover et d'être alertes. Cela suppose que nos diplômés doivent avoir des connaissances et des compétences professionnelles éprouvées. Cela suppose également que, dans un monde qui change rapidement, nos étudiants qui obtiennent leur diplôme possèdent non pas seulement les compétences exigées sur le marché d'aujourd'hui, mais également la capacité de perfectionner leurs compétences pour répondre aux besoins du marché de demain.

Le corps enseignant et le personnel des universités de l'Ontario excellent pour ce qui est de s'assurer que nos diplômés acquièrent l'expérience et les compétences essentielles dont ils ont besoin au moment de grossir les rangs de la population active. De plus, ils lancent des défis à nos étudiants et leur enseignent à trouver des nouvelles façons d'envisager de vieux problèmes, à faire une évaluation critique de l'information et à l'interpréter, à se raviser et à changer leur façon de faire les choses à la lumière des nouvelles connaissances. Leurs instruments de travail sont la transmission du savoir et l'apprentissage autonome qu'ils ont acquis grâce à l'enseignement en classe et à l'expérience pratique dans les laboratoires, les bibliothèques, en milieu de travail et dans les collectivités.

Trois organismes subventionnaires du Canada, le CRSNG, le CRSH et les IRSC ainsi que la Fondation canadienne pour l'innovation octroient un financement essentiel en appui aux possibilités de formation et aux expériences dont nos étudiants ont besoin pour faire preuve de souplesse et d'innovation tout au long de leur carrière. Ces investissements permettent également au corps enseignant, aux étudiants et au personnel d'initier des partenariats avec l'industrie qui catalysent des avantages économiques directs pour les Canadiens.

Les universités ontariennes encouragent le gouvernement fédéral à accroître continuellement les investissements dans ses programmes de recherche fondamentaux par l'entremise des organismes subventionnaires fédéraux, de la FCI et les coûts indirects de la recherche, en privilégiant la formation des étudiants par l'octroi de bourses d'études supérieures.

La création d'emplois passe par l'optimisation du talent et des compétences des Canadiens en vue de soutenir et d'élargir le marché canadien. L'analyse de données est un champ d'action dans lequel le Canada détient un avantage concurrentiel majeur. Les Canadiens comptent parmi les meilleurs au monde pour ce qui est de l'interprétation et de la manipulation des données; nous sommes des chefs de file mondiaux en visualisation des données, en modélisation et en rédaction d'histoires.

Dans sa récente allocution au Forum économique mondial, le premier ministre Harper a parlé de l'engagement du gouvernement à l'égard de la technologie en déclarant: « Nous ne faisons que commencer à moderniser à fond notre approche à l'égard de la recherche et notre politique en matière d'innovation pour obtenir de meilleurs résultats commerciaux à partir des importants investissements gouvernementaux que nous faisons dans le développement scientifique et technologique ».

Les données, et notre capacité de les utiliser, constitueront la devise mondiale de l'avenir. Pour miser sur nos talents existants et nous assurer que les Canadiens bénéficient des avantages économiques de ce marché émergent, il faut mettre en place un cadre national pour les infrastructures de données et investir dans ces infrastructures. Les universités de l'Ontario encouragent le gouvernement fédéral à prendre appui sur les investissements existants dans les infrastructures de données et à envisager la création d'un programme d'infrastructures de données dans le cadre de son engagement qui consiste à s'assurer que la recherche canadienne est moderne, pertinente et adaptée en plus d'être cohérente et concurrentielle, dans le monde entier.

Une forte reprise économique exige un effectif solide, talentueux et diversifié. Les Canadiens sont notre ressource naturelle nationale la plus importante. Mais notre composition démographique a changé, et notre société vieillit. Notre capacité de lutter contre les effets de la réduction de notre main-d'oeuvre reposera sur notre capacité d'être plus polyvalents, plus innovateurs et plus productifs que nos concurrents. Il nous faudra aussi renforcer notre capacité d'attirer et de retenir de nouveaux Canadiens et de créer des partenariats nouveaux et stratégiques avec d'autres intervenants, ailleurs sur la planète.

Tout en continuant de mettre l'accent sur l'importance de l'afflux de cerveaux, nous sommes à une époque de circulation des cerveaux. Les universités de l'Ontario sont des partenaires clés dans toutes ces activités.

Afin que l'on puisse faire face aux pénuries de compétences et de main-d'oeuvre anticipées au Canada, nous encourageons le gouvernement fédéral à faire de l'éducation et de la recherche internationales un pilier des objectifs du gouvernement du Canada en matière de politique étrangère et de croissance économique.

• (1550)

Le président: Il vous reste une minute.

M. Steven Liss: À cette fin, nous prions le gouvernement fédéral de poursuivre ses investissements cruciaux dans des programmes comme les chaires de recherche du Canada et les bourses d'études supérieures du Canada Vanier et de fournir aux chercheurs canadiens des moyens évolués et souples afin qu'ils puissent bénéficier de

l'avantage du premier arrivé dans les partenariats de recherche internationaux.

Comme dernière observation aujourd'hui, j'aimerais souligner l'importance de garantir la réussite des étudiants autochtones. Les universités ontariennes sont très déterminées à cet égard, et nous incitons le gouvernement fédéral à envisager des investissements dans des nouveaux champs d'action qui favoriseront l'achèvement des études secondaires chez les Autochtones en plus d'élargir l'accès à l'enseignement postsecondaire et aux études supérieures pour les apprenants autochtones et leur permettre de réussir.

Je vous remercie encore de l'occasion qui m'a été offerte de m'adresser à vous aujourd'hui.

Le président: Merci infiniment de votre exposé.

Nous allons maintenant entendre les Producteurs de grains du Canada.

M. Richard Phillips (directeur exécutif, Producteurs de grains du Canada): Merci beaucoup.

Je m'appelle Richard Phillips, et je suis propriétaire d'une petite exploitation agricole établie en Saskatchewan. Producteurs de grains du Canada, représente plus de 50 000 céréaliculteurs de toutes les régions du Canada.

D'abord et avant tout, vous aurez remarqué que je ne porte pas de complet aujourd'hui. Cela me rappelle une anecdote à propos de Roy Atkinson, qui a été un membre très actif du NPD en Saskatchewan pendant de nombreuses années. Un jour, on lui a demandé pourquoi il s'était présenté en bras de chemise, et il a répondu: « vous portez vos vêtements de travail, et je porte les miens. » C'est la raison pour laquelle je ne porte pas un complet aujourd'hui.

Le secteur des céréales et des oléagineux est très chanceux. Les deux ou trois dernières années ont été bonnes — dans l'ensemble, au Canada, les récoltes ont été bonnes, et les prix se sont maintenus à un bon niveau. Je ne suis pas ici aujourd'hui pour demander que l'on verse des sommes faramineuses aux membres de notre industrie. La fin du monopole de la Commission canadienne du blé a entraîné des changements considérables dans l'Ouest du Canada. À présent, il est temps que nous nous penchions sur le cadre de réglementation pour établir ce que nous devons faire pour fonctionner encore mieux et tirer le meilleur parti des nouvelles occasions qui se présentent à nous.

Le gouvernement du Canada finance la recherche et l'innovation par le truchement des programmes d'Agriculture Canada, de programmes universitaires, du programme Agri-marketing et des grappes agro-scientifiques, dans le cadre desquels il collabore avec les producteurs. La plupart de ces programmes fonctionnent assez bien. Cependant, nous croyons qu'il y a toujours place à l'amélioration. Nous encourageons le gouvernement à discuter avec nous. Le nouvel environnement dans lequel nous évoluons nous offre l'occasion d'examiner les mesures que nous pouvons prendre pour obtenir des résultats encore meilleurs en nous fondant sur ces programmes auxquels nous avons participé au cours des deux ou trois dernières années.

Nous aimerions également nous pencher sur un certain nombre d'autres questions liées au cadre de réglementation de manière à ce que nous puissions garantir notre réussite. Tout d'abord, nous devons faire le ménage au sein de la Commission canadienne des grains. Nous devons faire en sorte que les dispositions réglementaires en place nous permettent de continuer à exporter des céréales de la manière dont nous devons le faire.

Nous avons besoin d'un processus d'enregistrement des variétés plus prévisible. À l'heure actuelle, une foule de gens sont intéressés à s'adonner à l'amélioration génétique du blé au Canada et sont prêts à investir de l'argent là-dedans, mais notre système est archaïque — il a été mis sur pied en fonction de conditions qui régnaient il y a 20, 30 ou 40 ans. Il y a un gros travail de modernisation à faire à ce chapitre.

En outre, un examen des services de transport ferroviaire est en train d'être mené. Pendant de nombreuses années, nous avons pris des mesures pour mettre de l'ordre dans les services de transport ferroviaire de manière à ce que les exportateurs puissent mieux négocier avec les sociétés de chemins de fer. Nous croyons comprendre qu'un texte législatif sera déposé sous peu. Nous vous demandons de soutenir cela; nous vous encourageons à le faire. Ne perdez pas espoir. Les sociétés de chemins de fer exerceront beaucoup de pression sur vous pour que vous fassiez marche arrière. Demeurez du côté des producteurs. Plus de 90 p. 100 de leurs expéditeurs au Canada s'entendent pour dire que les choses doivent changer. Si 90 p. 100 de vos clients sont mécontents, c'est peut-être vous qui avez un problème.

Enfin, il y a la question des négociations commerciales. À ce chapitre, j'aimerais rendre hommage aux trois partis politiques. Tout d'abord, le Parti libéral — M. Bryson, ancien critique en matière de commerce, ici présent, est un ardent défenseur des accords commerciaux. Quant au NPD, il a signalé récemment qu'il était beaucoup plus réceptif à l'idée d'examiner des accords commerciaux qui seraient avantageux pour le Canada. Enfin, le Parti conservateur, bien sûr, s'est montré tout disposé à conclure des accords commerciaux et à mener une foule de négociations à cette fin.

Pour le Canada, les États-Unis représentent un marché important, mais on peut en dire autant du Maroc, de l'UE, des pays membres du Partenariat transpacifique, de l'Inde, de la Chine et du Japon. Il y a beaucoup de terres au Canada, de sorte que notre potentiel en matière de récoltes est énorme — nous avons seulement besoin de marchés où les vendre. C'est très important.

Je vous demande donc de collaborer avec nous pour faire en sorte que nous puissions mener des activités de recherche et d'innovation appropriées et obtenir encore plus d'argent, à des fins de recherche, du secteur privé, du secteur public et des producteurs. Enfin, offrez-nous le contexte commercial et l'accès aux marchés dont nous avons besoin pour réussir. Nous, agriculteurs, voulons gagner notre vie en faisant des affaires sur le marché.

Merci.

• (1555)

Le président: Merci beaucoup de votre exposé.

Nous allons maintenant entendre le représentant de Conservation de la nature Canada. Allez-y, s'il vous plaît.

M. John Lounds (président-directeur général, Conservation de la nature Canada): Merci, monsieur le président et membres du comité.

Au nom de Conservation de la nature Canada, j'aimerais remercier les membres du comité de nous donner l'occasion de nous adresser à eux aujourd'hui dans le cadre de leurs consultations en vue du budget de 2013. J'aimerais également remercier le gouvernement des mesures audacieuses qu'il a prises dans le cadre de ses derniers budgets pour renforcer la conservation des terres publiques et privées, notamment en bonifiant notre réseau de parcs nationaux et en investissant dans le Programme de conservation des zones naturelles, qui est axé sur des partenariats.

À titre de principal organisme canadien sans but lucratif de conservation des terres privées, Conservation de la nature Canada apporte une contribution tout à fait singulière aux discussions relatives au budget. Dans tout juste neuf jours, nous célébrerons le 50^e anniversaire de notre organisme. Avec l'aide de nos partenaires, à ce jour, nous avons conservé plus de 2,6 millions d'acres de terres servant d'habitat à une multitude d'espèces en péril. Avec l'aide de nos plus de 48 000 sympathisants, nous menons nos activités dans toutes les provinces du pays.

Au cours des quelques minutes dont je dispose, j'aimerais vous faire part de deux réflexions. Premièrement, la conservation des terres est non pas un luxe, mais un élément essentiel d'une reprise et d'une croissance économiques soutenues, et, deuxièmement, le Programme de conservation des zones naturelles donnera des résultats concrets qui seront bénéfiques pour la nature et avantageux pour les Canadiens.

Le Canada a montré au reste du monde la voie à suivre pour s'extirper de la récession mondiale, mais il doit demeurer vigilant s'il veut que sa reprise soit complète et que sa croissance économique soit durable. Nous croyons qu'il est possible de réaliser l'objectif d'une reprise économique soutenue et d'une croissance accrue tout en conservant notre patrimoine naturel et nos paysages exploités. En fait, nous estimons qu'il s'agit là de deux volets interdépendants. Sur le plan de l'économie réelle, la nature nous fournit des biens et des services précieux, par exemple la purification de l'air et de l'eau, la protection contre les inondations et le stockage du carbone. Il est essentiel que nous conservions ces services pour la prospérité des collectivités, la stabilité de l'emploi et la croissance économique. La conservation des terres contribue directement à notre qualité de vie. Notre patrimoine naturel nous fournit l'un de nos avantages concurrentiels. Il fait partie intégrante de l'identité et de l'image de marque du Canada. L'accessibilité des principaux centres canadiens aux zones naturelles du pays contribue à notre niveau de vie élevé et fait du Canada un pays attrayant pour les investisseurs et où il fait bon vivre, travailler et se divertir. La conservation contribue à un environnement sain, lequel constitue le fondement d'une économie forte.

Le budget de 2013 nous offre l'occasion de nous assurer de continuer d'aller de l'avant en nous appuyant sur nos réalisations en matière de conservation, et ce, pour le bénéfice de tous les Canadiens. Le Programme de conservation des zones naturelles est un exemple de réussite canadienne, et Conservation de la nature Canada est fière d'avoir piloté cette initiative. Le financement de ce programme viendra bientôt à échéance. Lancé par le gouvernement du Canada en 2007, il était assorti d'une enveloppe budgétaire initiale de 225 millions de dollars. Il représente le plus important engagement pris par un gouvernement fédéral en matière de conservation des zones naturelles par l'entremise de la protection de terres privées.

Ce programme constitue un partenariat public-privé unique en son genre dans le cadre duquel on investit directement dans la prise de mesures sur le terrain. Les résultats parlent d'eux-mêmes: à ce jour, plus de 835 000 acres — à savoir quelque 3 400 kilomètres carrés — de terre ont été conservés. En d'autres termes, depuis mars 2007, ce programme a permis de conserver chaque jour des terres d'une superficie équivalente à 1 100 patinoires de la Ligue nationale de hockey. L'habitat naturel de 126 espèces en péril et de 450 espèces dont la conservation soulève des préoccupations a été protégé.

Grâce au financement de contrepartie, chaque dollar investi dans la conservation par le gouvernement est presque multiplié par trois. Comment avons-nous réussi à faire cela? En mobilisant un plus grand nombre de Canadiens dans la mission de conservation. Nos partenaires proviennent de tous les horizons et de toutes les régions du Canada — il s'agit de particuliers, de propriétaires fonciers, de collectivités, de gouvernements provinciaux, d'organismes de conservation, de Premières nations et de membres de l'industrie. Ces partenaires ont collaboré avec nous tout au long du programme pour élaborer des solutions bénéfiques pour tous d'un océan à l'autre. Le programme est une initiative novatrice qui offre des résultats mesurables et utilise l'argent des contribuables de façon optimale. Je vous invite à lire les documents que nous avons soumis au comité pour en apprendre davantage à ce sujet.

Nous exhortons le comité à soutenir le renouvellement du Programme de conservation des zones naturelles dans le cadre du Budget de 2013. Nous proposons que le gouvernement verse au programme un nouveau financement de 250 millions de dollars sur cinq ans. Cela se traduira par la conservation de 3 200 kilomètres carrés de terre supplémentaires et des investissements de plus de 700 millions de dollars en conservation. En tant que signataire de la Convention sur la diversité biologique, le Canada s'est engagé à veiller à ce que 17 p. 100 de ses terres et de ses eaux intérieures soient protégées d'ici 2020. À notre avis, grâce à des programmes novateurs comme le Programme de conservation des zones naturelles, le Canada est en mesure de réaliser cet objectif d'ici 2017, année où l'on célébrera son 150^e anniversaire.

Comme le ministre des Finances l'a lui-même dit, l'environnement et l'économie sont inextricablement liés. Le Canada peut montrer la voie à suivre tant sur le plan économique que sur celui de la conservation de son patrimoine naturel.

J'ai hâte de répondre à vos questions. Merci beaucoup.

• (1600)

Le président: Merci beaucoup de votre exposé.

Nous allons commencer la période de questions par Mme Nash. Vous avez cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Merci.

Bienvenue à tous les témoins. Les exposés qu'ils nous ont présentés étaient très divers et très intéressants. Hélas, nous ne disposons que de cinq minutes pour leur poser des questions. Je tenterai donc de profiter au maximum du temps qui m'est imparti.

Madame Cohen, vous avez cité des statistiques très préoccupantes. Chaque année, une personne sur cinq est touchée par un trouble de santé mentale, 30 p. 100 d'entre elles touchent des prestations d'invalidité de courte ou de longue durée, et cela se traduit par des coûts de 51 milliards de dollars pour notre économie. D'après ce que j'ai pu observer, les troubles de santé mentale représentent un énorme problème dans les collectivités du Canada. À coup sûr, il s'agit d'un grand problème dans la mienne. Ce problème peut toucher n'importe qui, peu importe son niveau de revenu, mais l'on constate qu'il touche les personnes à faible revenu.

Il y a quelques années, en 2006 si je ne m'abuse, le sénateur Kirby a publié un rapport contenant plus de 100 recommandations. J'aimerais savoir si les recommandations que vous avez formulées aujourd'hui en ce qui concerne l'accroissement de l'accès aux psychologues figuraient dans le rapport Kirby, et si l'une ou l'autre des recommandations de ce rapport a été mise en oeuvre.

Mme Karen Cohen: À la suite du rapport dont vous parlez, la Commission de la santé mentale a présenté une stratégie nationale en

matière de santé mentale. L'une des principales recommandations formulées dans le cadre de cette stratégie concernait la nécessité de déployer de plus grands efforts pour accroître l'accès aux services fondés sur des données probantes. La prévention et la promotion, la santé mentale en milieu de travail: voilà des éléments d'une importance cruciale. Toutefois, la réalité, c'est qu'une personne sur cinq en vient à être atteinte d'un trouble de santé mentale, de sorte que nous devons leur offrir les soins dont elles ont besoin d'une manière plus efficace.

Mme Peggy Nash: Avez-vous constaté une augmentation du nombre de services, ou s'agit-il d'un travail en cours?

Mme Karen Cohen: Je crois qu'il s'agit encore d'un travail en cours. La Commission de la santé mentale n'a dévoilé sa stratégie qu'au printemps ou au début de l'été. Au chapitre des services, il y a encore beaucoup de pain sur la planche, surtout au sein des administrations. Pour ce qui est de trouver les solutions à ce problème, nous sommes encore loin du but.

Mme Peggy Nash: Avez-vous une idée des coûts que représenterait pour le régime d'assurance-santé un accès universel aux psychologues, c'est-à-dire un accès public et sans aiguillage, comme dans le cas des médecins?

Mme Karen Cohen: Je suis ravie que vous posiez cette question. En tant que psychologues, nous pouvons vous apprendre bien des choses sur les recherches qui montrent les mesures efficaces à prendre pour traiter les troubles de santé mentale. Cela dit, pour ce qui est d'informer les gens des coûts que supposent ces mesures plus efficaces, nous pourrions faire mieux. Notre association a demandé à un groupe d'économistes de la santé d'élaborer à son intention une analyse de rentabilisation. Cette analyse, qui sera parachevée au début de l'année prochaine, répondra à la question suivante: à quoi pourrait ressembler un modèle fonctionnel canadien? Selon toute vraisemblance, la réponse tiendra à une gamme de modèles — un régime financé par les employeurs, un régime d'assurance privée ou un régime d'assurance publique. Nous voulons être en mesure de répondre à cette question.

Mme Peggy Nash: On peut présumer que cela permettrait d'abaisser ce coût de 51 milliards de dollars.

Mme Karen Cohen: C'est ce que nous espérons. Notre position est la suivante: soit vous payez maintenant, soit vous paierez plus tard.

Mme Peggy Nash: Merci.

Monsieur Liss, durant votre exposé et dans le mémoire que vous avez soumis au comité, vous parlez des communautés autochtones. Vous mentionnez — et il s'agit d'une statistique choquante — que 60 p. 100 des Autochtones vivant en réserve et 43 p. 100 de ceux vivant hors réserve décrochaient au secondaire et ne menaient donc jamais d'études universitaires. Il s'agit d'un problème que vous avez soulevé. Avez-vous des suggestions à formuler en ce qui concerne les mesures que nous pourrions prendre au sein du réseau des écoles publiques pour aider les élèves à se préparer à saisir l'occasion de mener des études postsecondaires?

M. Steven Liss: Le principal catalyseur est le mentorat et le leadership au sein des communautés et des universités. À l'Université Queen's, il y a un certain nombre d'étudiants autochtones dans les programmes de génie et de sciences appliquées et au sein de l'École des études sur les politiques publiques. Nous sommes favorables à une participation accrue des étudiants autochtones au sein de nos programmes, et nous mettons en place un environnement accueillant pour eux dans nos établissements. Cela se passe partout au Canada. Nous tentons d'accroître le nombre d'étudiants au niveau postsecondaire. Nous voulons leur donner l'occasion de s'inscrire dans ces programmes et nous voulons les aider à acquérir des aptitudes au mentorat, au leadership et aux communications. Il s'agit d'un élément important. À bien des égards, les universités ne font que commencer à s'atteler à cette tâche de manière réceptive, accueillante et inclusive. Nous voulons accroître le nombre d'étudiants autochtones et rendre possible la réussite d'un plus grand nombre de ces étudiants.

L'un de mes étudiants, membre de la communauté micmaque, vient tout juste d'obtenir un diplôme de maîtrise. Je crois qu'il est important que des personnes comme Bailey mènent des études et retournent travailler au sein de leur communauté.

• (1605)

Le président: Merci.

Merci beaucoup, madame Nash.

Madame Glover, allez-y, s'il vous plaît.

Mme Shelly Glover (Saint-Boniface, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être ici.

Monsieur Liss, je suis enchantée que vous ayez soulevé cette question, car je sais que, à Winnipeg, d'où je viens, le centre autochtone fait de l'excellent travail. Ce centre est financé principalement par le gouvernement fédéral. Il a établi un partenariat avec l'industrie aérospatiale, laquelle contribue à former des Autochtones pour qu'ils puissent travailler dans ce secteur crucial. Il en a résulté d'incroyables exemples de réussite.

Je suis ravie que vous ayez mentionné non seulement les échecs, mais également les réussites. Il y a encore du travail à faire, mais Dieu sait que ces programmes permettent de former des Autochtones vraiment talentueux. Ainsi, je suis bien contente que vous ayez souligné cela.

J'ai quelques questions à poser à M. Smillie.

Mon fils est parti en Alberta pour mener des études. Il veut devenir charpentier. Mon fils n'a de cesse de vanter les mérites de votre association, et je vous suis donc très reconnaissante du travail acharné que vous faites.

Cela dit, au moment de son déménagement, le fait de se trouver un logement constituait un problème. Je comprends ce que vous avez dit à propos d'un crédit d'impôt à la mobilité, mais j'aimerais que vous nous parliez des solutions en ce qui a trait au logement, car lorsque mon fils est arrivé là-bas, il a dû s'installer avec quatre autres personnes dans une maison, ce qui s'est révélé difficile. Bon nombre de personnes qui s'installent là-bas vivent dans des roulottes.

Comment pouvons-nous collaborer ensemble pour régler ce problème? La mobilité et le logement sont les deux faces d'une même médaille.

M. Christopher Smillie: C'est une excellente question. En Alberta et partout ailleurs au pays où l'on trouve une importante concentration de travailleurs, il y a essentiellement trois solutions.

Soit vous vivez dans un camp fourni par l'employeur, soit vous obtenez une allocation de subsistance, versée par l'employeur, qui oscille entre 90 et 125 \$ par jour.

Mme Shelly Glover: Mon fils n'a profité d'aucune de ces mesures.

Comment pouvons-nous collaborer avec vous pour faire en sorte que nous puissions trouver une solution cohérente?

M. Christopher Smillie: Nous pouvons parler aux grands employeurs, aux membres de l'industrie, mais la meilleure solution consiste à veiller à ce qu'il n'y ait aucune inflation au sein de l'économie régionale, et cela est difficile à maîtriser.

Lorsqu'il y a pénurie de compétences — et il s'agit de l'élément central de mon exposé —, le coût de tout augmente. La vie dans le Nord de l'Alberta coûte démesurément cher. C'est la raison pour laquelle certains employeurs... et certains propriétaires d'entreprises, par exemple de grandes entreprises pétrolières, dépensent énormément d'argent pour héberger les travailleurs.

Au bout du compte, il s'agit de répartir la main-d'oeuvre partout au pays. Certaines économies régionales sont en ébullition, et ni le gouvernement, ni l'industrie ni les intervenants n'ont d'emprise là-dessus, mais j'estime que, si nous adoptons une certaine forme de stratégie nationale en matière de main-d'oeuvre, nous pourrions éviter les poussées inflationnistes dans les petites...

• (1610)

Mme Shelly Glover: Votre organisation serait-elle disposée à établir un partenariat avec le gouvernement pour offrir une mesure incitative — par exemple un crédit d'impôt à la mobilité — si, pour leur part, les entreprises offrent une certaine mesure incitative pour ce qui est du logement? J'imagine qu'un partenariat de ce genre pourrait se concrétiser, mais je ne voudrais vraiment pas fournir les taux de ces mesures fiscales...

M. Christopher Smillie: Bien sûr.

Mme Shelly Glover: Très bien.

Il y a un autre point que j'aimerais soulever. Vous avez beaucoup parlé du développement des compétences dans les écoles et de toutes les autres choses du genre, et cela est, à mes yeux, capital. Au cours des trois prochaines années, Compétences Canada versera environ 8,7 millions de dollars à des projets axés sur les métiers.

Par exemple, au Manitoba, j'adore assister à des conférences pour les jeunes femmes où des organisations comme la vôtre peuvent aider à former ces jeunes. Il y a également les olympiades annuelles de la formation professionnelle et technique, et je sais que bon nombre de vos organisations... Ce programme existe, mais que devons-nous faire pour accroître l'ampleur des initiatives de ce genre?

M. Christopher Smillie: Tout se résume au fait de présenter les métiers spécialisés comme un choix de carrière digne d'intérêt. Un point c'est tout.

Le gouvernement du Canada peut jouer un rôle important au moment de faire la promotion des métiers spécialisés auprès des jeunes du primaire ou du secondaire.

Si le comité ne devait retenir qu'une chose de cela, c'est que l'industrie doit nous aider à joindre les jeunes au sein du système scolaire.

Mme Shelly Glover: Seriez-vous favorable à ce que nous bonifions ce programme?

M. Christopher Smillie: Tout à fait. Compétences Canada est un moyen de faire la promotion des métiers et d'inciter les jeunes à suivre une formation dans les métiers. La liste de ces métiers est longue — elle couvre tous les domaines, de la coiffure à la construction.

Mme Shelly Glover: J'y assiste chaque année. C'est incroyable.

M. Christopher Smillie: Il s'agit d'une façon de faire, sans aucun doute. Nous sommes favorables à cela. Nous pourrions envisager de mener un projet en PPP en collaboration avec Compétences Canada et le gouvernement, l'industrie et n'importe quel autre intervenant. Tout à fait.

Mme Shelly Glover: C'est extrêmement intéressant.

Me reste-t-il du temps?

Le président: Il vous reste 20 secondes.

Mme Shelly Glover: Je vous remercie d'avoir reconnu que le ministre Oliver...

Pourriez-vous nous fournir des précisions à propos du développement responsable? Pourquoi croyez-vous que cela était important?

M. Christopher Smillie: Pour stimuler l'investissement, il est important de bien faire les choses en matière de réglementation, mais nous devons nous assurer que la politique relative au marché du travail concorde avec cela. Nous ne pouvons pas mettre en oeuvre de grandes mesures pour que le pays se développe sans veiller au préalable à ce que la politique relative au marché du travail et aux compétences du gouvernement fédéral et celle des gouvernements provinciaux soient en phase.

Il faut éviter que des investissements soient effectués et que nous ne soyons pas en mesure d'y donner suite et de mettre en oeuvre le projet. C'est la réponse que je peux vous fournir en 20 secondes.

Le président: D'accord, merci.

Merci, madame Glover.

Monsieur Brison, allez-y, s'il vous plaît.

L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup à tous les témoins de s'être présentés devant le comité aujourd'hui.

Monsieur Smillie, j'ai récemment assisté à une conférence du Conseil canadien des chefs d'entreprise dans le cadre de laquelle se tenait une séance sur l'éducation et la formation. Un cadre ou un PDG d'une entreprise pétrolière établi à Calgary a indiqué qu'il s'intéressait autant à la qualité de la formation dans les métiers de Nouvelle-Écosse ou à Terre-Neuve qu'à celle en Alberta, vu la mobilité de la main-d'oeuvre au Canada.

En fin de semaine dernière, je me trouvais dans la circonscription de M. Jean, à savoir Fort McMurray, où vivent et travaillent beaucoup de Canadiens originaires de la région de l'Atlantique. L'une des choses que j'ai constatées dans cette circonscription... En parlant avec des gens, j'ai appris que quelques programmes de formation donnaient l'occasion à des gens qui avaient terminé une dixième année d'occuper un emploi d'été, de suivre une certaine forme d'apprentissage après la onzième année et d'obtenir, à l'issue de leur douzième année, un diplôme de formation dans un métier spécialisé.

Vu que les pratiques en matière de métiers des différentes provinces canadiennes sont très diversifiées, avons-nous besoin d'une solide stratégie nationale en matière de métiers et d'apprentissage? Devons-nous collaborer avec les provinces à cette fin?

M. Christopher Smillie: À mon avis, nous devons changer d'orientation. En ce qui concerne les métiers spécialisés, il y a le programme du Sceau rouge, qui constitue en quelque sorte une tribune nationale.

Lorsque le gouvernement fédéral verse de l'argent aux provinces pour qu'elles mènent des programmes d'éducation et de formation, il doit réfléchir aux répercussions qu'auront ces sommes sur les politiques publiques. À moins qu'il laisse carte blanche aux provinces pour ce qui est de l'utilisation de cet argent?

Avons-nous besoin d'une stratégie nationale? Ce dont nous avons besoin, à mes yeux, c'est d'une coordination à l'échelle nationale qui permettrait de faire en sorte que les bonnes personnes puissent occuper les bons emplois au bon moment.

L'hon. Scott Brison: Oui.

Nous pourrions peut-être en parler pendant longtemps, mais j'avancerais qu'il nous faut quelque chose de plus qu'une simple coordination. Il s'agit d'une nécessité nationale, et aucun obstacle d'ordre constitutionnel n'empêche le gouvernement fédéral d'assumer un rôle de chef de file national à ce chapitre.

En ce qui a trait à la question des Canadiens qui vont étudier à l'étranger et des étrangers qui viennent étudier ici, je vous dirai que, pendant un bon moment, l'Australie attirait plus d'étudiants chinois que le Canada, mais que l'an dernier, si je ne m'abuse, elle a attiré plus d'étudiants mexicains que nous. Cela tient-il à une question de ressources, ou le gouvernement de l'Australie a-t-il simplement mieux défini le montant des investissements qu'il effectue? Serait-ce une bonne idée d'élaborer une certaine forme de programme de bourses d'études reconnu à l'échelle nationale ou internationale afin d'attirer les étudiants les plus brillants au Canada, un programme qui aurait le rayonnement, par exemple, de la bourse Fulbright ou de la bourse Rhodes?

M. Scott McAlpine: Tout à fait.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'Australie, je vous dirai que ce pays investit des sommes assez considérables pour se positionner en tant que destination privilégiée pour les étudiants. Au Canada, le Comité consultatif sur la stratégie internationale en matière d'éducation a indiqué que, si nous prenions des mesures semblables, nous pourrions doubler le nombre d'étudiants étrangers au pays d'ici 2022, c'est-à-dire le faire passer de 239 000 à 450 000 environ.

Quant à l'idée d'une bourse de type Fulbright, là encore, ce que nous recommandons, c'est de doubler le nombre de bourses d'études offertes aux Canadiens désirant aller étudier à l'étranger et aux étrangers souhaitant venir étudier ici. Nous voulons que 50 000 Canadiens aient l'occasion d'aller étudier à l'étranger et, à coup sûr, qu'un nombre semblable d'étrangers se voient offrir une bourse pour venir étudier au Canada.

• (1615)

L'hon. Scott Brison: Merci beaucoup.

Monsieur Lounds, je vous félicite pour le travail qu'accomplit Conservation de la nature Canada. Vous avez demandé que le PCZN soit reconduit, et là-dessus, je vous appuie.

En ce qui concerne l'agriculture et les terres agricoles fragiles, vous êtes-vous penché sur la question de la constitution de réserves foncières? Cela se fait de plus en plus, par exemple dans la vallée de l'Annapolis, en Nouvelle-Écosse, vu les pressions exercées par le développement.

Le président: Pourriez-vous répondre brièvement à la question, s'il vous plaît?

M. John Lounds: D'accord.

Non, nous ne nous sommes pas penchés là-dessus. Notre organisation ne possède pas d'expertise en cette matière. Nous nous concentrons sur la question de la conservation de la biodiversité. Bien d'autres fiducies foncières régionales qui s'intéressent à la question de la conservation des terres agricoles ont été établies.

L'hon. Scott Brison: Ainsi, le PCZN ne s'appliquerait pas à...

M. John Lounds: Non, pas à ce moment-ci.

Le président: Merci, monsieur Brison.

Nous allons passer à M. Preston. Allez-y, s'il vous plaît.

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Merci beaucoup, monsieur Rajotte. Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui.

Je vais moi aussi poser des questions au représentant de Conservation de la nature Canada. Peut-être que cela permettra à M. Brison d'obtenir quelques réponses à ses propres questions.

Comme d'autres l'ont fait avant moi, je vous remercie de votre déclaration préliminaire et du travail que vous faites. Vous faites de l'excellent travail pour protéger quelques-unes des terres écologiquement fragiles du Canada. En outre, je vous remercie de la page 3 de votre dépliant. Elle est fantastique. Nous donnerons l'occasion à d'autres d'y jeter un coup d'oeil.

Je crois comprendre que, si l'organisation que vous représentez établit des partenariats avec des fiducies foncières, c'est essentiellement afin d'acquérir des terres de propriétaires fonciers. Pour être en mesure de faire cela, ces fiducies foncières mettent à profit les fonds fédéraux de contrepartie. L'Alliance des organismes de conservation du Canada demande une modification de la disposition de report — elle demande que la durée de la disposition de report liée à cela passe de cinq à dix ans.

Tout d'abord, quelle est l'importance de la disposition de report pour les fiducies foncières? Dans quelle mesure leur permet-elle d'acquérir des terres de ce genre?

M. John Lounds: Ce que vous voulez savoir au sujet du report, c'est pendant combien de temps un particulier peut déduire un don écologique dans sa déclaration de revenus?

Nous ne croyons pas qu'il s'agit vraiment d'un problème important. Ça serait bien si on pouvait le faire, évidemment, parce que la plupart des personnes à qui nous parlons — qui ont des terres, mais pas de liquidités — bénéficieraient de nouvelles mesures novatrices touchant l'impôt des particuliers. Ce que nous proposons, c'est un genre de PPP pour la conservation. C'est ce que nous faisons. Nous tentons de trouver le juste équilibre entre les investissements public et privé et de définir en quoi les propriétaires fonciers eux-mêmes peuvent contribuer à l'équation.

M. Joe Preston: Vous parlez de PPP, mais, dans le cadre de toutes vos activités, vous utilisez des fonds fédéraux en tant que levier financier pour obtenir des fonds privés, et l'argent des fiducies foncières vient compléter le tableau. Dans quelle mesure faut-il faire connaître aux gens un crédit comme celui-là afin de joindre, comme vous l'avez mentionné, ceux qui ont des terres, mais pas de liquidités?

M. John Lounds: L'argent et les crédits sont deux facteurs très importants qui poussent les gens à participer à ce genre de programme. Lorsqu'il est question de terres et de conservation des terres, en fait, il y a des bénéfices à tirer des terres pour le propriétaire. Il y a aussi des bénéfices pour le public. C'est pourquoi

Conservation de la Nature Canada croit qu'il faut déterminer de quelle façon nous pouvons tous collaborer dans ce dossier.

• (1620)

M. Joe Preston: Avez-vous une idée de la différence de coûts entre 5 ans et 10 ans...?

M. John Lounds: Je ne me suis pas penché sur la question. Désolé.

M. Joe Preston: Dans vos observations, vous dites être fier de votre histoire qui consiste à mobiliser les investissements du secteur privé pour protéger les espaces naturels du Canada et promouvoir leur conservation. Nous avons déjà abordé la question du montant des fonds fédéraux réellement mobilisés de cette façon

Vous faites du très bon travail. En fait, vous faites du très bon travail du point de vue des fiducies foncières...

M. John Lounds: Merci.

M. Joe Preston: ... en convaincant les intervenants du secteur privé de participer et de protéger des terres fragiles sur le plan écologique. Votre groupe aide à organiser tout ça, et vous avez beaucoup de succès.

Avez-vous des conseils pour certains autres secteurs qui pourraient aussi mobiliser des investissements de cette façon? M. Smillie a mentionné les partenariats public-privé. Votre organisation réussit vraiment très bien à convaincre les gens à s'engager.

M. John Lounds: Il ne faut pas seulement convaincre les gens de le faire. Nous nous sommes rendu compte que, si on creuse un peu, on constate que beaucoup de personnes apprécient vraiment l'aspect de la conservation, en plus de tout le reste. On a constaté, depuis environ 10 ans, qu'il y a de plus en plus de gens pour qui les belles paroles ne suffisent plus en ce qui a trait à la conservation; elles passent à l'action et passent à la caisse. En fait, les mesures incitatives mises en place pour les convaincre ont essentiellement changé notre façon de travailler.

Je ne suis pas un expert en la matière, mais il faudrait peut-être se demander comment d'autres secteurs peuvent mettre de l'avant ce qui, selon moi, est une bonne politique publique.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Preston.

[Français]

Monsieur Caron, vous avez la parole. Vous disposez de cinq minutes.

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie chacun et chacune d'entre vous d'être ici aujourd'hui. Mes questions s'adresseront surtout à M. Phillips.

Monsieur Phillips, dans la plupart des domaines agricoles incluant, j'imagine, le grain, les fermes familiales sont en concurrence avec les grands intégrateurs. J'aimerais que vous puissiez me dire quel est l'état de la situation présentement pour les fermes familiales, ou ce qui peut être défini ainsi, en ce qui a trait au grain au Canada.

[Traduction]

M. Richard Phillips: Je crois que plus de 90 p. 100 des exploitations agricoles canadiennes sont encore contrôlées par des familles, comme ma famille et celle de mon père. Je crois que seulement de 5 à 10 p. 100 des domaines sont considérés comme étant sous le contrôle de sociétés. Lorsque les gens parlent de fermes constituées en société, parfois ils... Je n'ai pas une grande ferme, mais notre ferme est tout de même une société, tout simplement parce que c'est plus facile ainsi de donner des actions à mon épouse et à chacun de mes quatre fils.

Par conséquent, le simple fait que des exploitations agricoles soient des sociétés ne signifie pas qu'il s'agit de ce que certaines personnes appellent des fermes constituées en société.

[Français]

M. Guy Caron: Merci.

Je pense que la distinction est importante parce que, souvent, il faut s'incorporer lorsqu'on est petit. Cependant, j'aimerais savoir si, dans le domaine du grain, les grands intégrateurs constituent à l'heure actuelle une menace pour les fermes familiales.

[Traduction]

M. Richard Phillips: Je ne crois pas. Les exploitations agricoles sont de plus en plus grandes dans l'Ouest canadien. C'est en partie en raison des technologies et de la machinerie disponibles. De nos jours, un agriculteur avec un tracteur peut exploiter une plus grande surface qu'avant. Je crois que c'est simplement l'évolution naturelle.

Prenons ma ville natale. Il y a moins d'agriculteurs, mais, à de nombreux égards, en fait, ils sont meilleurs qu'avant. Je suis allé à l'université, mais les jeunes de la nouvelle génération sont plus intelligents, plus rapides et plus allumés que je l'étais à leur âge.

Alors je crois que c'est simplement une évolution naturelle. Ils peuvent exploiter de plus grandes surfaces.

[Français]

M. Guy Caron: Merci.

Vous avez mentionné le fait que les agriculteurs canadiens vieillissaient. Éventuellement, la question du transfert va entrer en jeu. Dans plusieurs domaines agricoles, il y a des difficultés et des obstacles au transfert des fermes familiales détenues par la famille. C'est probablement la même chose dans le domaine du grain. J'aimerais savoir si vous pourriez définir ces obstacles et si vous avez des solutions ou des suggestions pour essayer de les surmonter.

[Traduction]

M. Richard Phillips: La meilleure façon de donner le goût aux jeunes de devenir agriculteurs, c'est de s'assurer qu'ils feront beaucoup d'argent. Actuellement, en toute franchise, nous voyons beaucoup de jeunes qui veulent revenir et reprendre la ferme familiale parce que c'est rentable.

Une des choses auxquelles vous devriez peut-être réfléchir, c'est l'exemption pour les gains en capital. Si un agriculteur prend sa retraite, il obtient... c'est un demi-million de dollars ou trois quarts de million de dollars? Je ne me rappelle plus. Le chiffre est là quelque part. Si mon père vend sa ferme, une partie des gains ne sera pas imposée... mais il n'est pas nécessaire que la ferme reste dans la famille.

Il faudrait peut-être envisager une exemption supplémentaire au moment de la vente de la ferme, de façon à ce qu'un agriculteur puisse transférer ses biens à ses enfants sans avoir à payer trop d'impôt sur le revenu. En théorie, ça permettrait de vendre la ferme à

un meilleur prix, ce qui serait un bon coup de pouce pour les jeunes. Selon moi, il faudrait vraiment envisager quelque chose du genre.

• (1625)

[Français]

M. Guy Caron: Le précédent projet de loi C-38 incluait une disposition — elle a été adoptée — qui privatisait le processus d'inspection des semences. Dans ma circonscription, plusieurs agriculteurs sont inquiets parce que cela pourrait mettre en jeu la crédibilité de l'inspection face à nos partenaires, aux pays où on exporte et à nos acheteurs internationaux. Avez-vous entendu cela? Est-ce aussi une préoccupation au sein de votre organisation?

[Traduction]

M. Richard Phillips: En fait, je suis agriculteur multiplicateur depuis plus de 20 ans, et mon père et mon grand-père l'étaient aussi. Au départ, ça nous préoccupait. Cependant, je crois que nous avons dit très clairement au gouvernement et aux gens responsables que, s'ils n'allaient pas s'en occuper, ils devaient surveiller ceux qui allaient être mandatés pour le faire, pour s'assurer de leur compétence. Tant que les personnes sont qualifiées et que le gouvernement et les responsables font un suivi et des vérifications sporadiques, alors je crois que ça va. Mais c'est vraiment crucial de choisir les bonnes personnes. Sinon, ce serait mieux que le gouvernement continue de s'en occuper.

[Français]

M. Guy Caron: Merci.

Il me reste 30 secondes. Croyez-vous que ce n'est qu'une confirmation pour l'instant et qu'il est trop tôt pour voir où en est le processus et pour déterminer si l'initiative a été un succès?

[Traduction]

M. Richard Phillips: C'est exact. Je crois que le tout entre en vigueur l'année prochaine.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Caron.

[Traduction]

Monsieur Jean, s'il vous plaît.

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Merci, monsieur le président, et merci aux témoins qui sont parmi nous aujourd'hui.

Monsieur McAlpine, ça m'intéresse. J'ai été un étudiant international. Je suis allé à Portland, dans l'Oregon, où j'ai obtenu un diplôme en sciences, puis je suis allé en Australie, où j'ai obtenu un diplôme en droit et un M.B.A. Franchement, ce qui m'a attiré en Australie, c'est le soleil, pas nécessairement la qualité de l'éducation. Cependant, je n'en ai pas profité beaucoup, parce que j'ai passé beaucoup de temps à l'intérieur, en classe.

Je suis curieux. Je sais que l'Australie offre un important programme pour les étudiants internationaux. En fait, il y avait, à la Bond University, quand j'y étais, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, 40 p. 100 d'étudiants internationaux. Du nombre, je dirais qu'environ 35 ou 36 p. 100 venaient probablement de l'Asie, parce que, bien sûr, l'Australie est un partenaire commercial naturel des pays de cette région. Il y avait aussi beaucoup d'Indiens, en raison du commerce et aussi de la proximité. L'Australie est entourée de 3 milliards de personnes avec qui elle traite.

Si on s'en tient à une seule explication, ne croyez-vous pas que c'est plus pour ça que l'Australie, qui affiche à peu près la même concentration d'habitants compte tenu de son territoire, attire beaucoup plus d'étudiants étrangers?

M. Scott McAlpine: Non, pas nécessairement. Évidemment, l'Australie est à proximité de zones très peuplées, ce qui n'est pas le cas du Canada. Cela dit, l'Australie investit aussi beaucoup dans l'éducation internationale, et il y a beaucoup moins d'universités qu'au Canada. L'Australie a fait de l'éducation internationale un moteur économique et une solution potentielle à sa crise démographique, dans l'espoir que les étudiants internationaux qui s'y rendent goûteront à la vie sous le soleil et décideront de rester.

M. Brian Jean: En fait, c'est ce qui se produit. Durant mes études pour obtenir mon M.B.A., il y avait beaucoup d'étudiants asiatiques, et la plupart d'entre eux voyaient leurs études comme un tremplin pour immigrer dans un pays du Commonwealth — l'Australie, le Canada et les États-Unis. Pour eux, aller en Australie était l'occasion de trouver un emploi dans un autre pays. Ils disaient que, si ça se passait bien, l'occasion d'aller vivre dans une autre partie du globe était très bonne.

M. Scott McAlpine: Absolument. En tant que pays du Commonwealth, le Canada pourrait devenir de plus en plus un tremplin pour des personnes qui veulent immigrer dans un pays industrialisé, qui veulent venir en Occident.

M. Brian Jean: Bien sûr, nous n'avons pas les mêmes questions de compétences que là-bas en raison de la structure constitutionnelle du Canada. Ici, ce sont les provinces, qui, au bout du compte, sont responsables de l'éducation.

Selon vous, quel est le rôle des provinces? Je suis revenu avec un diplôme en droit, mais je n'ai pas pu pratiquer avant de fréquenter l'Université de la Colombie-Britannique pendant un certain temps. Voyez-vous cette relation? Croyez-vous que les provinces devraient suivre le mouvement? Je sais qu'il y a beaucoup de compétition entre les provinces et les établissements pour les étudiants internationaux. Je crois que ceux-ci paient dans les environs de 25 000 à 45 000 \$ par année selon le domaine.

M. Scott McAlpine: C'est exact.

M. Brian Jean: Je sais que c'est très dispendieux. C'est un processus très compétitif. Selon vous, les provinces pourraient-elles travailler en collaboration pour définir une stratégie pancanadienne plutôt que de se faire concurrence?

M. Scott McAlpine: Absolument. En fait, ce que le BCEI et le Groupe de travail recommandent, c'est une stratégie de promotion nationale. Imagine Canada est la marque du Canada dans le domaine de l'éducation, alors il faut partir de là. Nous travaillons en étroite collaboration avec le CMEC, le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, et avec le MAECI et d'autres organismes.

Je crois qu'il y a un réel désir de coopération plutôt que de compétition, parce que le facteur dominant, c'est le pays, pas les provinces.

• (1630)

M. Brian Jean: Je comprends.

Bien sûr, il y a des questions de compétences, comme je l'ai déjà mentionné.

Avez-vous dit que 33 p. 100 des Allemands voyagent à l'étranger ou que les Allemands représentent 33 p. 100 des étudiants internationaux?

M. Scott McAlpine: Trente-trois pour cent des étudiants allemands participent à des programmes d'échange à l'étranger.

M. Brian Jean: Merci.

J'aimerais passer rapidement à M. Smillie.

Monsieur Smillie, je viens de Fort McMurray. J'aimerais préciser que le remboursement ne s'élève pas à 120 \$. Aujourd'hui, c'est environ 180 \$ par jour, et c'est ce que ça coûte pour loger ces personnes dans des camps, y compris les piscines, les salles pour les haltères, les massothérapeutes et tout le reste. Ce n'est pas vraiment des camps.

J'ai bien aimé votre idée; je demande un crédit d'impôt sur les déplacements et la mobilité depuis 2005.

Il me reste seulement environ 30 secondes. Selon vous, les partenariats que, par exemple, le Collège Keyano, à Fort McMurray, le Collège Portage, à Lac La Biche, et d'autres collèges dans le nord de l'Alberta ont formés dans les deux ou trois dernières années du secondaire, pour former les gens, sont-ils un modèle que l'on pourrait appliquer dans le reste du pays pour s'assurer que les écoles de métiers de Terre-Neuve-et-Labrador ou de la Nouvelle-Écosse travaillent en partenariat avec l'industrie pour former des gens qui pourront occuper ces emplois, des travailleurs dont on aura besoin, partout au pays, tôt au tard, dans le Nord, au Québec, dans les Maritimes? Selon vous, c'est une occasion à saisir?

M. Christopher Smillie: Toute méthode unique et améliorée de formation qui permet de former un plus grand nombre de travailleurs et de les faire entrer plus rapidement sur le marché du travail constitue une valeur ajoutée. Si le Collège Keyano fait quelque chose qui marche en Alberta, faisons-le à Terre-Neuve. Très bientôt, Terre-Neuve et l'Alberta se feront concurrence pour obtenir les mêmes travailleurs, en raison du forage en mer et des projets du Bas-Churchill, entre autres. Alors tout ce qu'on peut faire... Peu importe qui offre les programmes provinciaux, que ce soit les collèges communautaires, les organisations privées, les syndicats, peu importe... Assurons-nous de former le plus de gens possible pour affronter la crise qui s'en vient.

M. Brian Jean: J'encouragerais l'organisation à y participer.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Jean.

J'ai toujours pensé que vous aviez déménagé en Australie pour devenir un surfeur professionnel. C'est ce que vous m'aviez dit.

Nous allons passer à

[Français]

M. Mai. Vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Hoang Mai (Brossard—La Prairie, NPD): Merci, monsieur le président.

Je salue les témoins qui sont avec nous aujourd'hui. Premièrement, je voudrais vous remercier de votre présence.

Monsieur Lounds, juste pour bien comprendre votre position, faites-vous aussi partie de la Coalition du budget vert ou êtes-vous d'accord avec les principes qui sont mis en avant par la Coalition du budget vert?

[Traduction]

M. John Lounds: Nous sommes membres de la Coalition du budget vert, et, chaque année, la coalition prépare des propositions qui sont présentées aux comités et à divers autres intervenants. Cela dit, la coalition demande aussi à chaque groupe de parler de ses domaines d'intérêt. C'est pourquoi Conservation de la Nature Canada elle-même — son expertise — se limite à la conservation des terres.

M. Hoang Mai: La Coalition du budget vert a témoigné devant le Comité des finances et, en fait, elle proposait un système de plafonnement et d'échange. Seriez-vous en faveur de cela aussi?

M. John Lounds: Notre groupe n'a pas d'expertise en la matière, alors je ne peux pas vraiment en parler. Nous sommes une organisation qui offre des services de conservation sur le terrain, alors, essentiellement, nous nous concentrons sur ce que nous pouvons faire en matière de conservation des habitats. C'est notre travail.

M. Hoang Mai: Mais, au sujet de la conservation, j'ai vu sur votre site Web qu'il y a des avantages à mettre en place des crédits pour la capture du carbone. Certaines des terres que vous possédez donneront droit à quelques crédits. Je crois avoir lu qu'il y avait environ 4 millions de dollars qui faisaient déjà partie d'un système. Pouvez-vous nous en dire davantage?

M. John Lounds: Oui. Dans le cadre d'un projet pilote, nous avons tenté de déterminer si c'est quelque chose... Comme vous le savez, en Colombie-Britannique, il y a un système de crédits de carbone, et nous avons tenté de déterminer si c'est quelque chose qui pouvait nous aider à trouver des fonds pour des activités d'intendance des terres. Ce n'est pas seulement l'acquisition des terres qui coûte cher, il faut en prendre soin à long terme. C'est une question que nous avons étudiée. Nous nous penchons actuellement sur la question pour nous assurer que ça peut vraiment fonctionner.

Je sais qu'il y a beaucoup de discussions en cours, à l'échelle internationale, au sein des provinces, et ailleurs, au sujet des normes qui permettraient d'encadrer tout ça. C'est donc un domaine d'intérêt que nous gardons à l'oeil. Nous abordons la question de façon pragmatique. Si des gens sont intéressés, en quoi cela peut-il se traduire par du bon travail de conservation sur le terrain? Évidemment, le carbone doit être séquestré, et les forêts, etc.

•(1635)

M. Hoang Mai: Merci beaucoup.

Je m'adresse au Département des métiers de la construction: vous avez parlé d'infrastructure, évidemment, d'investissements, et de quelque chose de stable. Ce que le gouvernement a fait jusqu'à présent est-il suffisant, ou en voulez-vous plus — par exemple, le transfert de la taxe sur l'essence, la transférer dans un fonds plus stable qui permettra de faire des investissements dans l'infrastructure? Est-ce quelque chose que vous prôneriez?

M. Christopher Smillie: Bien sûr. Le Fonds de stimulation de l'infrastructure qui nous a aidés durant la récession a assurément permis à des milliers de personnes de conserver leur emploi.

Nous travaillons en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités et, au bout du compte, je crois que les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral ont tout intérêt à veiller à une bonne planification, de façon à ce que, lorsqu'il y aura des fonds disponibles, comme dans le cas du Fonds de stimulation de l'infrastructure, on ne se mettra pas à chercher des projets à réaliser. Les petites municipalités, par exemple, n'avaient peut-être pas préparé quoi que ce soit, pour ainsi dire, parce qu'elles n'ont jamais imaginé que ce genre de fonds seraient disponibles.

Un peu comme l'a dit la FCM, il faut quelque chose de stable. Ça permet aussi aux travailleurs spécialisés de travailler de façon constante. Si les municipalités mettent à niveau leur système d'aqueduc, leur système de transport en commun et d'autres infrastructures, cela signifie que des entreprises dans le domaine de la construction soumissionnent pour obtenir des contrats, et c'est donc dire que des gens dans toutes les circonscriptions auront un travail régulier.

La planification a une réelle valeur. Je ne suis pas un expert en mode de financement, mais nous savons que lorsqu'il y a une planification de la main-d'oeuvre...

M. Hoang Mai: Rapidement, j'ai vu dans votre mémoire que vous appuyez le projet de loi C-201, de Chris Charlton. Pouvez-vous nous en parler rapidement?

M. Christopher Smillie: Chris Charlton a présenté ce projet de loi il y a peut-être huit ou neuf ans, pour relancer une discussion sur la mobilité. Il fait actuellement partie des projets de loi d'initiative parlementaire. Elle m'a dit que, si le gouvernement décide de reprendre en partie l'esprit de son projet de loi dans un budget, elle le retirerait, avec plaisir. Ce n'est pas un enjeu partisan; l'objectif est de parler de la mobilité dans les métiers spécialisés.

M. Hoang Mai: Je vois.

Le président: Merci, monsieur Mai.

Nous allons passer à M. Van Kesteren, s'il vous plaît.

M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Essex, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à vous tous d'être parmi nous. Je dois dire que nous avons droit à de très bons témoins. Il y a tellement de questions qui me viennent à l'esprit.

Je vais cependant me tourner vers M. Liss. Vous avez parlé d'un programme d'infrastructure de données, qui ressemble au Programme d'infrastructure du savoir que notre gouvernement a mis en place. Pouvez-vous nous expliquer davantage de quoi il est question? Selon vous, est-ce un programme de financement temporaire plutôt qu'une mesure à long terme? Et quels en seraient les coûts? De plus, savez-vous d'où pourrait venir l'argent? Y avez-vous réfléchi?

M. Steven Liss: Je crois que c'est un sujet particulièrement important en ce qui a trait à l'avenir des données. Le gouvernement fait d'importants investissements dans l'infrastructure à l'appui des données, de l'informatique et des analyses, et il est évident que le besoin de constamment mettre à niveau et renouveler toutes ces infrastructures est une importante préoccupation et fait l'objet de beaucoup de discussions dans le cadre des programmes de financement concurrents qui existent actuellement.

Ce qui est primordial et le plus nécessaire, c'est un cadre national à l'appui d'un système. Il faut vraiment intégrer toutes les pièces d'un assez grand tableau dont les diverses parties et les divers morceaux ne sont pas toujours, selon moi, et je ne crois pas me tromper, bien connectés et intégrés. Par exemple, lorsqu'on parle au ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles des Territoires du Nord-Ouest de l'importante quantité de données et d'informations très pertinentes concernant les conditions socioéconomiques des industries d'extraction, les changements climatiques, et ainsi de suite... C'est un torrent d'information. Il cherche un soutien à l'échelle du Canada pour utiliser les données dans le cadre de l'élaboration de politiques et d'initiatives économiques de toutes sortes. C'est un peu la même chose qui se passe à l'échelle du pays, mais à cela s'ajoute le besoin d'être beaucoup plus connectés à l'échelle mondiale en ce qui a trait à nos données et à l'accès à celles-ci à l'échelle internationale.

Ce qu'il faut, c'est un système qui permet de comprendre quelle est la meilleure façon d'intégrer et d'utiliser efficacement nos ressources, dans lesquelles nous investissons, et de le faire de façon plus efficiente et plus efficace.

• (1640)

M. Dave Van Kesteren: Vous avez parlé de la création de partenariats, et vous avez mentionné les petites et moyennes entreprises. Vous savez que notre gouvernement est très favorable aux partenariats public-privé. Pouvez-vous nous expliquer plus en détail l'origine de ces partenariats et quels sont les résultats que vous avez constatés? Comment pouvons-nous augmenter la participation des PME et du secteur privé dans ces types de partenariats?

M. Steven Liss: Eh bien, on commence à le constater en ce qui a trait aux données et aux analyses grâce aux investissements que de grandes entreprises comme IBM ont faits pour soutenir des recherches novatrices, en encourageant le perfectionnement des technologies dans lesquelles elles investissent pour appuyer les petites et moyennes entreprises et créer des liens avec elles afin d'offrir un accès à ce type d'infrastructure. C'est un exemple.

On n'a qu'à penser aux investissements de FedDev Ontario, aux Centres d'excellence en commercialisation et en recherche, et les nombreux exemples d'innovation partout au Canada en matière de partenariats. L'accès à l'infrastructure dans les établissements d'enseignement postsecondaire, les collèges et les universités, et aussi la mobilité des jeunes d'un établissement à l'autre et d'une organisation à l'autre sont d'autres exemples. Dans un tel contexte, il y a un domaine où le Canada n'est pas en aussi bonne position qu'il pourrait l'être, et c'est la porosité de nos organisations et les déplacements des gens entre les établissements d'enseignement, l'industrie et le gouvernement.

L'autre chose qu'il faut garder à l'esprit, c'est que l'âge moyen des entrepreneurs aux États-Unis, si nous prenons ce pays comme modèle, est 39 ans. Il y a beaucoup de choses à apprendre entre le moment où on termine officiellement ses études postsecondaires et le moment où on devient entrepreneur.

Je regarde ce qui se passe actuellement quant aux programmes d'innovation et d'entrepreneuriat pour mobiliser les jeunes, les faire participer davantage et les informer des occasions. Mais il y a certaines lacunes en ce qui a trait aux fonds disponibles au Canada. L'esprit d'entrepreneuriat est limité par les ressources disponibles, et le risque est souvent considéré comme un prix très élevé à payer pour les entrepreneurs au pays.

M. Dave Van Kesteren: Il me reste seulement quelques secondes. Vous avez mentionné que l'âge moyen aux États-Unis est 39 ans. Qu'en est-il au Canada? Le savez-vous?

M. Steven Liss: C'est probablement semblable, mais ce qu'il faut comprendre, c'est que ça ne se produit pas tout de suite après les études. Il faut créer le bon environnement pour favoriser les types d'expérience et le milieu qui permettent aux gens de devenir des entrepreneurs.

Le président: Merci, monsieur Van Kesteren.

S'il vous plaît, monsieur Marston.

M. Wayne Marston (Hamilton-Est—Stoney Creek, NPD): Merci, monsieur le président.

Madame Cohen, j'avais prévu commencer par quelqu'un d'autre, mais votre exposé m'a intéressé. Dans ma famille, nous avons connu les répercussions de la dépression post-partum et de la schizophrénie. Un membre de notre famille a été médicamenté et hospitalisé de façon intermittente pendant 50 ans. On en retient les nombreuses lacunes du système.

Il y a bien des raisons à tout cela, et je ne veux pas blâmer personne. J'aimerais simplement demander aux membres de l'autre côté d'accorder une attention toute particulière à votre exposé. Je n'ai pas de question à vous poser, parce que votre exposé était complet, et vous avez bien fait connaître vos besoins. J'aimerais tout simplement demander aux membres de l'autre côté d'y réfléchir.

Monsieur Smillie, travaillez-vous parfois avec le Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre?

M. Christopher Smillie: Avez-vous bien dit le Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre? Je n'ai jamais...

M. Wayne Marston: D'où êtes-vous, monsieur? Je suis désolé.

M. Christopher Smillie: Je vis maintenant à Ottawa, mais je suis d'Oakville.

M. Wayne Marston: Durant les années 1990, nous avons créé le Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre. Il s'agissait d'une organisation mise en place par le gouvernement néo-démocrate qui travaillait avec le gouvernement fédéral de l'époque pour commencer à définir des plans sur le recyclage des travailleurs. Selon nous, il s'agissait d'un modèle vraiment exceptionnel. Il y a eu des modifications apportées lorsque le gouvernement a changé en Ontario, mais je crois que c'est un modèle qui pourrait être repris ici.

Mais si vous n'avez pas travaillé avec cet organisme, je vais passer à autre chose et vous parler de notre dépendance actuelle aux travailleurs temporaires.

La conjoncture actuelle nous oblige à faire venir au pays des centaines de milliers de travailleurs étrangers temporaires. En quoi cela influe-t-il sur la capacité de vos membres de faire leur travail?

M. Christopher Smillie: Je vais m'en tenir aux métiers spécialisés. Je ne peux pas parler de certains des autres secteurs.

Dans notre secteur de l'économie, le Programme des travailleurs étrangers temporaires est utilisé efficacement en tant qu'outil complémentaire des RH. Il y a des situations dans lesquelles on fait venir des gens de partout dans le monde pour les faire travailler dans des chantiers de construction. Au bout du compte, dans le domaine de la construction, le nombre s'élève... Je crois que, l'année dernière, il y en avait 4 600, dans nos métiers. C'est un secteur de l'économie qui compte environ 1,5 million de travailleurs.

Nous représentons les métiers spécialisés. En fait, la principale source de travailleurs dans ce domaine est les États-Unis. Jusqu'à présent, notre expérience en ce qui a trait aux travailleurs étrangers temporaires, si je peux m'exprimer ainsi, des États-Unis, a été bonne. Ils ont la même formation que nous, ils parlent notre langue...

•(1645)

M. Wayne Marston: Vous parlez principalement des travailleurs spécialisés.

M. Christopher Smillie: Oui.

C'est difficile dans notre métier, parce que le travail est hautement spécialisé, et les travailleurs ne proviennent que de quelques endroits dans le monde.

M. Wayne Marston: Une chose qui était évidente dans l'exposé que vous a présenté Mme Glover, c'est que la collaboration entre les métiers de la construction et le gouvernement est réciproque. À la lumière du projet de loi C-377... Ce n'était pas un moment embarrassant, mais c'était un peu surprenant. Nous avons entendu tellement de commentaires négatifs de la part du gouvernement concernant les syndicats, entre autres choses, pendant que nous avons étudié le projet de loi C-377.

Quelle a été votre réaction? Lorsque vous êtes arrivé ici, vous avez fait valoir que votre participation en tant que membre était volontaire. J'ai pensé que c'était très important.

M. Christopher Smillie: J'ai fait un cauchemar dans lequel je parlais en mal du projet de loi C-377 aujourd'hui.

Au bout du compte, le partenariat que nous avons établi avec le gouvernement du Canada pour des choses comme le programme « Du régiment aux bâtiments » ou avec le ministre Flaherty, la ministre Finley ou le ministre Oliver, entre autres, s'appuie sur une relation amicale que nous avons méritée.

En ce qui a trait au projet de loi C-377, vous pouvez lire notre témoignage du 25 octobre pour savoir où nous en sommes à ce sujet. Je voudrais cependant m'assurer qu'on ne s'enlise pas dans ce genre de choses et qu'on veille à ce que le budget soit axé sur les politiques en matière de compétences.

M. Wayne Marston: C'est ce que je voulais dire, monsieur le président.

Le président: Oui, nous tentons, ici, de rendre cela le plus pertinent possible.

M. Wayne Marston: Cette collaboration était cependant le point important que je voulais soulever.

Le président: Vous disposez d'environ 30 secondes, monsieur Marston.

M. Wayne Marston: Vraiment?

Monsieur McAlpine — en 30 secondes, monsieur —, nous avons eu des travailleurs étrangers qui ont tout appris ici. Ça me semble logique d'essayer de retenir les étudiants étrangers au pays, et d'en faire des citoyens.

M. Scott McAlpine: Absolument.

M. Wayne Marston: Croyez-vous que notre gouvernement devrait envisager sérieusement d'accroître son investissement dans l'éducation internationale pour y arriver?

M. Scott McAlpine: Exactement. Nous disposons de très bonnes et robustes données qui révèlent qu'environ 50 p. 100 des étudiants internationaux souhaitent rester au Canada. Cela rejoint certaines politiques concernant la catégorie de l'expérience canadienne. Nous devons élaborer des façons d'atteindre nos objectifs concernant les immigrants appartenant à la CEC.

Le président: Merci, monsieur Marston.

Nous allons passer à M. Hoback, s'il vous plaît.

M. Randy Hoback (Prince Albert, PCC): Merci, monsieur le président.

Bon après-midi, mesdames et messieurs. Je suis très heureux de vous voir ici. J'apprécie beaucoup votre témoignage cet après-midi. C'est très intéressant.

Malheureusement, je ne dispose que de cinq minutes, et je vais donc m'adresser à M. Phillips et parler du secteur des céréales et des oléagineux.

Monsieur Phillips, vous avez mentionné dans un témoignage précédent que vous étiez agriculteur multiplicateur. Vous avez donc peut-être connu l'époque où le blé valait 10 \$. Mais, je suis curieux. Combien de fois avez-vous vu le prix du blé à la récolte établi à 8,50 ou 9 \$ au cours de votre carrière de producteur?

M. Richard Phillips: Une fois.

M. Randy Hoback: Est-ce que c'était cette année?

M. Richard Phillips: Oui.

M. Randy Hoback: C'est très intéressant.

Vous avez parlé de changements apportés à la Commission canadienne du blé. Beaucoup de choses ont été mises en œuvre pour appuyer la commission, comme le système de classement du blé ou le système de transport. Toutefois, nous avons apporté certains changements à la Loi d'exécution du budget qui ont été approuvés par le comité. Comme vous avez mentionné qu'il y aurait d'autres changements, je suis curieux de savoir à quels types de changements nous devons nous attendre. Est-ce que ce serait concernant le classement? Dans quels secteurs?

M. Richard Phillips: Nous avons besoin de deux ou trois choses.

Premièrement, la Commission canadienne des grains coûte très cher. Si nous devons déboursier ne serait-ce que 2 \$ la tonne de plus qu'il n'en faut pour un navire de 50 000 tonnes, cela équivaut à 100 000 \$ pour chaque cargaison de grain qui quitte le Canada par bateau, et nous en exportons des millions de tonnes. C'est beaucoup d'argent.

Nous devons passer en revue la Commission canadienne des grains. L'inspection à l'arrivage est en train de disparaître, mais nous devons nous demander où est-ce qu'elle est également intervenue au fil des années. Qu'est-ce qui apporte une valeur ajoutée et qu'est-ce qui n'en apporte pas pour les agriculteurs? Au bout du compte, lorsqu'il sera question du recouvrement des coûts, les agriculteurs vont payer 100 p. 100 du coût des opérations. Nous avons besoin d'un quelconque mécanisme de gouvernance afin de nous assurer que ce qu'elle fait nous apporte une valeur ajoutée. Là, nous serons heureux d'en payer les frais. Ça, c'est une chose.

Deuxièmement, nous constatons un énorme intérêt pour l'investissement dans l'amélioration du blé au Canada. Le canola est un franc succès. Le nombre d'acres a augmenté, les rendements ont augmenté, et les revenus des agriculteurs ont augmenté, parce que les producteurs sont privés et publics et parce qu'ils ont tous travaillé en collaboration.

Dans le domaine du blé, nous n'avons jamais vu ça. Nous en avons maintenant la possibilité. Nous devons créer un système qui nous assurera la participation du secteur privé et qui nous permettra de nous servir de son argent, avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et les universités.

Les producteurs peuvent offrir une contribution financière également. Nous devons créer ce partenariat. Mais pour ça, ils doivent être davantage assurés du fait que, s'ils investissent dans la recherche, leurs variétés seront homologuées et pourront être vendues. Actuellement, le système d'homologation des variétés ne fournit pas du tout cette assurance aux agriculteurs privés.

• (1650)

M. Randy Hoback: Encore une fois, je sais que, au Comité de l'agriculture, le système d'homologation des variétés ... Nous avons relevé beaucoup de problèmes au cours du processus. Bon nombre de nos variétés de blé d'hiver, par exemple, sont davantage acceptées aux États-Unis — et vendues aux États-Unis — qu'elles ne le sont au Canada, ce qui est décevant si on tient compte des profits liés à ces variétés dont pourraient bénéficier nos agriculteurs.

Vous avez également abordé les niveaux de service du transport ferroviaire et l'importance de la livraison « juste à temps » et de pouvoir respecter nos engagements. Quels types de changements devons-nous apporter au système de transport ferroviaire afin d'entraîner une certaine forme de responsabilisation?

M. Richard Phillips: Deux choses me viennent immédiatement à l'esprit.

Nous avons besoin en quelque sorte de pénalités réciproques. Actuellement, si vous ne chargez pas votre wagon à temps, ou si vous surchargez un bout, d'importantes pénalités sont infligées à tous les expéditeurs. Si les wagons n'arrivent pas à destination, et même s'ils n'arrivent pas dans la semaine suivant la date de livraison prévue, aucune pénalité n'est infligée aux compagnies ferroviaires.

C'est de cette façon que les agriculteurs locaux sont touchés. Si vous tentez, par exemple, de soumissionner sur un contrat de lentilles afin de les vendre en Turquie, vous vous demandez quelles sont les chances que votre wagon arrive à temps et que vous puissiez le renvoyer à Montréal ou à Thunder Bay afin qu'il parte là-bas, et quelles sont les pénalités que vous encourez. Vous allez devoir commencer à redonner moins d'argent aux agriculteurs afin d'arriver à payer les pénalités que vous êtes susceptible de recevoir pour livraison tardive. Et cela est directement puisé dans les poches des agriculteurs.

Nous avons besoin de pénalités réciproques afin d'aider à assurer un meilleur service. Nous avons également besoin d'un processus juste d'arbitrage et de règlement de conflit de sorte que, lorsqu'il y a des conflits, nous n'ayons pas à faire face à une plainte sur le niveau de service qui coûte plus d'un million de dollars, comme c'est le cas aujourd'hui avec la Loi sur les transports au Canada. Les petits expéditeurs ne peuvent pas se le permettre, ils perdent donc des occasions d'effectuer des ventes à l'étranger.

M. Randy Hoback: Monsieur Phillips, vous avez parlé de fonds publics pour la recherche, du fait d'avoir des fonds disponibles sur la recherche pour l'amélioration des plantes. Je vais utiliser l'amélioration des plantes comme exemple. Certains agriculteurs, en Ontario, voulaient qu'un sélectionneur de blé d'hiver s'installe ici en Ontario.

Selon vous, qu'est-ce que le gouvernement doit faire concernant l'amélioration des plantes? Comment faire pour que cela fonctionne avec le secteur privé de sorte qu'il n'y ait pas nécessairement de concurrence entre l'un et l'autre?

Le président: Pourriez-vous répondre de façon brève, s'il vous plaît?

M. Richard Phillips: Tout ce que nous avons aujourd'hui vise principalement à favoriser la participation de la Commission du blé. Nous devons prêter attention à la façon dont nous utilisons notre

argent destiné à la grappe ou au DPAI. Nous pourrions revoir tout cela. Nous avons eu plusieurs années d'expérience.

Les gens de l'Ontario ont d'excellentes idées également, mais le secteur privé est prêt à investir beaucoup d'argent dans le projet. Il ne nous reste qu'à trouver une façon d'en tirer avantage, de l'utiliser.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Hoback.

Nous allons passer à Mme McLeod, s'il vous plaît.

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à tous les témoins. Une fois de plus, nous avons eu une grande diversité de témoignages.

Comme mon collègue a abordé la page 3, je dois aborder la page 2. Le site Web de Conservation de la Nature Canada est un projet auquel je m'intéresse particulièrement. Peut-être que, s'il me reste du temps à la fin, nous pourrions discuter des liens à établir et de la façon dont évolue la situation. C'est une proposition bénéfique pour tous, je pense.

Je voudrais commencer en posant des questions précises à Mme Cohen.

J'ai connu un système où les gens pouvaient avoir accès à un physiothérapeute et un psychologue grâce à des prestations d'assurance-santé étendues sans la recommandation d'un médecin. Je constate que, dans le système fédéral, la situation est très différente. Intuitivement, je sais que nos médecins sont très occupés, et je sais que les gens sont parfois capables de reconnaître le chemin approprié à prendre pour obtenir de l'aide.

Est-ce qu'il y a eu des recherches sur le caractère approprié de l'accès à un système ou de son coût en comparaison de l'autre? Je crois que nous avons l'occasion de véritablement déterminer quel système est le meilleur. Nous devons faire en sorte que les gens obtiennent de l'aide lorsqu'ils en ont besoin. Est-ce que des mesures ont été prises dans ce domaine?

Mme Karen Cohen: Les psychologues ont, en vertu de la loi, même si elle diffère d'une province à l'autre, le pouvoir de poser un diagnostic et de prodiguer des soins. Si une personne décide d'obtenir les services d'un psychologue à l'extérieur d'un système financé par le public, elle peut, bien sûr, y aller directement. Le problème se pose lorsqu'elle veut être remboursée par son régime de soins de santé élargi. Il y a une grande variabilité. Certains assureurs exigeront la recommandation d'un médecin, et d'autres, non.

Une partie des travaux que nous finançons sera des sondages auprès des intervenants, y compris l'industrie de l'assurance.

Je ne peux pas vous fournir de données sur les différences pour ce qui du nombre de participants lorsqu'il y aura des embouteillages, mais il ne fait aucun doute que c'est en train de se produire. Cela crée un retard inutile, parce que le travail qui devra être fait, c'est le psychologue qui le fera.

• (1655)

Mme Cathy McLeod: J'aimerais vraiment savoir si quelqu'un accomplira cette tâche particulière de comparer un système à l'autre, quand on pense au coût lié à une visite chez le médecin. Ce serait un ouvrage captivant, parce que je crois que nous avons une occasion évidente.

Pour moi, cela me semble très normal que certaines personnes se tournent vers les psychologues ou les physiothérapeutes pour obtenir de l'aide.

Ensuite, je voulais vous demander si vous pouviez en dire un peu plus sur ce dont vous parliez au sujet de la formation en résidence au sein du système fédéral. Pourriez-vous parler un peu de ce que vous envisagez ici?

Mme Karen Cohen: Un des grands défis liés au recrutement et au maintien en poste, et il y en a plusieurs, c'est la formation. Nous avons entendu récemment que les Forces canadiennes et Anciens combattants Canada ont besoin de psychologues, de même que le Service correctionnel du Canada. Ce que nous savons, et d'autres témoins en ont également parlé, c'est que les étudiants ont tendance à rester là où ils suivent leur formation. De plus, le milieu où il y a un besoin auquel il faut répondre doit participer au perfectionnement des compétences dont ont besoin les psychologues pour travailler dans cet environnement en particulier. Si un psychologue possède un doctorat en psychologie clinique, il doit également connaître les Forces canadiennes pour travailler auprès de leurs membres.

En créant ces programmes de résidence, vous contribuez à la formation et fournissez également un mécanisme de recrutement et de maintien en poste.

À Winnipeg, il y a un programme, pour les régions rurales et du Nord, qui forme les psychologues afin qu'ils puissent travailler dans ces collectivités. Ce que j'en comprends, c'est que plus de 50 p. 100 des diplômés restent dans les régions rurales et du Nord pour y travailler.

Mme Cathy McLeod: Actuellement, dans la fonction publique fédérale, il n'y a aucun programme de résidence.

Mme Karen Cohen: À ce que je sache, il y en a un qui a récemment été créé au Service correctionnel du Canada. Nous avons tenté de promouvoir la création d'un programme de résidence qui permettrait aux étudiants en psychologie clinique de travailler au sein de différents ministères, en passant par exemple quatre mois à Anciens combattants, quatre mois dans les Forces canadiennes, et une certaine période au Service correctionnel du Canada afin d'aider à combler ce manque de ressources.

Mme Cathy McLeod: Actuellement, formez-vous suffisamment de psychologues pour répondre aux besoins, de toute façon, ou y a-t-il une pénurie importante?

Mme Karen Cohen: C'est une excellente question. Le seul point de référence que je connaisse renvoie au domaine de la psychologie scolaire. On sait que le meilleur taux de rendement du capital investi en ce qui a trait à la santé mentale est lié aux enfants.

Le taux est d'environ un psychologue pour 1 000 enfants. La Fédération européenne des associations d'étudiants en psychologie estime que le taux devrait être d'environ un pour 1 500. Au Canada, les données ne sont vraiment pas constantes. La moitié des psychologues du pays sont au Québec, ce qui est intéressant, et dans les autres administrations, le taux est de un pour 3 000 ou 4 000. Dans les régions rurales ou éloignées, le taux est d'environ un pour 28 000.

Ma réponse quant à savoir s'il y a suffisamment de psychologues, c'est que je ne suis pas certaine que nous avons un point de référence clair au Canada. Nous savons toutefois que nous sommes le groupe le plus important. Il y a quatre fois plus de psychologues que de psychiatres ayant le droit d'exercer leur profession.

Le président: Merci, madame McLeod.

Nous n'avons presque plus de temps. Je n'ai pas le temps de procéder à une série complète, mais je voulais tout de même poser une seule question.

Monsieur Lounds, l'exposé que vous nous avez présenté est très intéressant quant à ce que votre organisation a réalisé. Avez-vous une idée de l'impact que le fait de protéger ces terres en particulier a eu sur les émissions de carbone? Les gens parlent de la moitié du cycle de carbone. Nous ne parlons pas souvent de l'autre moitié pour ce qui est de l'absorption. Avez-vous la moindre idée, au nom de votre organisation, de l'impact que vous avez eu?

M. John Lounds: Nous n'avons pas calculé l'impact que nous avons eu. Manifestement, tout ce qui pousse séquestre du carbone. Si cela continue de se produire, on se retrouvera avec un... En dépit de toutes les mesures d'atténuation que vous devez intégrer concernant les maladies, les incendies, etc., qui pourraient entraîner des répercussions. C'est pourquoi nous avons mené des expériences en vue d'examiner de façon plus approfondie les répercussions exactes dans une forêt en particulier que nous avons en Colombie-Britannique. Nous allons devoir évaluer la situation. Ce n'est pas une chose très simple à calculer.

Le président: Je comprends. Je vous encouragerais, vous et votre organisation, à avoir quelque chose — ne serait-ce qu'un chiffre approximatif — que vous pourriez fournir.

M. John Lounds: Les 3 200 kilomètres carrés que nous avons, pour vous donner une idée de la superficie, constituent, en fait, une superficie à peu près plus de quatre fois plus vaste que la région actuelle des sables bitumineux à ciel ouvert dans le nord de l'Alberta. Il s'agit d'une superficie non négligeable de terres qui sont conservées. Si nous pouvons trouver des façons de développer notre économie tout en prenant des mesures de conservation, nous serons dans la course.

• (1700)

Le président: Merci.

J'aimerais poursuivre cette discussion. Elle était très intéressante. Malheureusement, je dois y mettre un terme.

Je tiens à remercier tous nos témoins d'avoir été parmi nous, ici, cet après-midi. Merci de vos exposés et de vos réponses à nos questions.

Chers collègues, nous allons prendre une pause de quelques minutes et appeler les prochains témoins. Merci.

• (1700)

_____ (Pause) _____

• (1705)

Le président: Nous reprenons. Veuillez reprendre vos places, s'il vous plaît.

Nous allons continuer notre discussion concernant les consultations prébudgétaires 2012, conformément à l'article 83.1 du Règlement. Il s'agit de la 92^e séance du Comité permanent des finances. Il s'agit de notre deuxième groupe de témoins de la journée.

Nous accueillons cinq organismes: tout d'abord, les Clubs garçons et filles du Canada; deuxièmement, le Canadian Climate Forum; troisièmement, nous accueillons l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans; quatrièmement, l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires; et finalement, il y a le Conseil canadien du commerce de détail.

Vous disposez chacun de cinq minutes pour présenter votre déclaration préliminaire.

Nous allons commencer par les Clubs garçons et filles du Canada, puis passer aux autres témoins du groupe.

Allez-y.

Mme Rachel Gouin (gestionnaire, Recherche et Politiques Publiques, Clubs garçons et filles du Canada): Merci.

Bonjour à tous. Je m'appelle Rachel. Je représente les Clubs garçons et filles du Canada. Je suis très heureuse d'être ici pour vous parler aujourd'hui.

Le Canada fait face à un changement démographique sans précédent qui exigera de ses jeunes qu'ils soient éduqués, compétents et aptes à entrer sur le marché du travail. La reprise et la croissance économique du pays dépendent, en partie, de la main-d'œuvre et de la capacité des jeunes Canadiens d'apporter leur contribution. Nous savons que les jeunes du Canada ont beaucoup de potentiel, mais certains d'entre eux ont de la difficulté à le réaliser parce qu'ils ne disposent pas des services et du soutien qui leur permettraient de choisir d'avoir un emploi plutôt que d'errer dans les rues, de poursuivre des études postsecondaires plutôt que d'abandonner l'école, et de viser un emploi qui les amènerait à se dépasser plutôt que le premier emploi qu'ils peuvent obtenir.

Aucune mesure ne permettra à elle seule aux jeunes de réussir à l'école et d'entrer sur le marché du travail, mais des programmes postsecondaires de qualité font partie intégrante de la solution. Ces programmes améliorent les résultats scolaires et aident les jeunes à acquérir des compétences professionnelles, à élargir leurs réseaux sociaux et à obtenir l'expérience dont ils ont besoin pour entrer sur un marché du travail compétitif.

Les Clubs garçons et filles du Canada sont parmi les meilleurs fournisseurs de programmes postsecondaires de qualité qui soutiennent le bon développement physique, mental, éducatif et social des enfants. Notre association de 100 clubs rejoint chaque année environ 200 000 enfants, jeunes et familles dans 650 points de service communautaires à l'échelle du Canada. Les familles à faible revenu représentent 60 p. 100 de notre clientèle. Les Clubs sont situés dans les quartiers où ils sont le plus nécessaires, y compris dans les centres des grandes villes, en banlieue, dans les collectivités rurales éloignées et sur les réserves des Premières nations.

Les Clubs garçons et filles sont des endroits sécuritaires où l'on offre du soutien. Si vous discutez avec le chef de la police communautaire de Cornwall, Daniel Parkinson, il vous dira que le taux de criminalité a chuté de 40 p. 100 grâce à la présence des Clubs garçons et filles dans la collectivité. Les jeunes ont accès à un plus grand nombre de programmes récréatifs, à un soutien accru leur permettant de réussir à l'école, ainsi qu'à des occasions de faire preuve de leadership et d'obtenir un emploi, et cela a fait toute la différence. C'est la deuxième fois maintenant que le Club de Cornwall agit à titre de partenaire pour organiser le programme Connexion compétences pour les jeunes de la région.

À l'échelle nationale, les Clubs garçons et filles du Canada travaillent de concert avec le secteur privé à investir dans la réussite de nos jeunes. En partenariat avec Kal Tire, nous aidons à combler les pénuries de travailleurs spécialisés. Le programme Habileté Succès offre de la formation par observation en milieu de travail, des possibilités de réseautage avec des membres de la communauté qui exercent des métiers spécialisés, de l'information sur la planification de carrière, ainsi que de l'appui dans le cadre d'une formation en apprentissage certifiée. Il y a 12 Clubs garçons et filles dans l'ensemble du pays qui offrent le programme dans le cadre de la première année de notre partenariat.

Nous voulons que les jeunes réussissent. Nous mettons à contribution le gouvernement et le secteur privé afin d'y arriver. Nos recommandations intégrales figurent dans le mémoire que nous

avons soumis au comité, mais j'aimerais en souligner quelques-unes ici.

Nous voulons souligner l'importance de la Stratégie emploi jeunesse du Canada. Des programmes comme le Programme Objectif Carrière, Connexion compétences et Emplois d'été Canada permettent aux Clubs d'offrir une expérience de travail précieuse aux jeunes. Le programme Connexion compétences est particulièrement pertinent pour les Clubs parce qu'il met en valeur le capital humain et l'employabilité d'une partie de la population qui doit surmonter beaucoup d'obstacles pour travailler. Nous croyons que le renforcement de ce programme aurait beaucoup de répercussions positives.

Les jeunes qui ont des problèmes mentaux ou des maladies mentales ont davantage besoin d'aide. Nous encourageons le gouvernement à aider à créer des possibilités pour ces jeunes afin qu'ils travaillent dans un environnement positif, ce qui les assurera de bien s'installer dans la population active et d'accroître leur participation au marché du travail. Un programme comme Connexion compétences, à l'intention des organismes et des entreprises qui peuvent offrir un milieu de travail positif, serait extrêmement utile.

Nous devons également veiller à ce que les jeunes fassent des choix de vie positifs. Un casier judiciaire peut constituer un véritable obstacle à la capacité des jeunes de travailler au cours de leurs meilleures années de vie active. Il nous appartient de faire en sorte que peu de jeunes voient le crime comme une option viable. Nous vous incitons fortement à accroître le soutien du Fonds du système de justice et du Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes, et de vous assurer que les possibilités d'emploi font partie des efforts de prévention contre les activités des gangs.

Nous vous demandons également d'accentuer la Stratégie nationale pour la prévention du crime afin d'aider les collectivités à interpellier les jeunes avant qu'ils aient des démêlés avec la justice.

• (1710)

Le président: Une minute.

Mme Rachel Gouin: La simple augmentation du financement ne suffira pas. Il faut des années pour nouer le genre de relation qui sauvera la vie d'un jeune et qui lui permettra de faire un choix éclairé entre la rue ou le programme Connexion compétences à son club local. Les programmes qui donnent des résultats dans les collectivités qui en ont besoin devraient pouvoir bénéficier d'un financement à long terme. Nous espérons voir un changement dans les politiques qui permettra des investissements à long terme et stables, fondés sur des résultats démontrés. Nous comprenons que la Motion 407, présentée par le député de Surrey-Nord, est un effort en ce sens.

Il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire pour nous assurer que les jeunes du Canada réussissent, entrent sur le marché du travail et contribuent à l'économie. Les collectivités, les organismes sans but lucratif, le secteur privé et le gouvernement ont tous un rôle à jouer pour garantir un avenir prospère et enrichissant pour nos jeunes, et pour tous les Canadiens. Ensemble, nous pouvons investir un peu plus et, avec une vision à long terme, tendre vers la réalisation de cet objectif.

Merci.

Le président: Je vous remercie de votre exposé.

Nous allons maintenant passer au Canadian Climate Forum, s'il vous plaît.

M. Gordon McBean (président, Conseil d'administration, Canadian Climate Forum): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de faire une déclaration; je vais en fait passer en revue le mémoire que nous avons soumis.

Le Canadian Climate Forum est une organisation non gouvernementale qui cherche à accélérer l'utilisation des connaissances au sujet des systèmes météorologiques et climatiques du Canada tels qu'ils sont actuellement et qu'ils seront dans l'avenir. Nous faisons cela pour le bien de nos structures économiques et sociales et, comme je l'ai dit, pour celui de nos enfants et de nos petits enfants, car les conditions climatiques ont déjà une incidence sur eux, et il en sera de même tout au long de leur vie. Par exemple, il y a tout juste trois semaines, nous avons vu les conséquences de l'ouragan Sandy sur les gens, les enfants et les personnes âgées aux États-Unis. Ce genre d'événements a d'énormes répercussions économiques et sociales: jusqu'à maintenant, les dégâts causés par l'ouragan Sandy sont estimés à quelque 50 milliards de dollars.

Nous subissons aussi les caprices de Dame Nature au Canada. Les sociétés d'assurance canadiennes ont déclaré que, en 2011, elles avaient versé environ 1,7 milliard de dollars pour indemniser des victimes de catastrophes climatiques où les dégâts sont causés par le vent, la pluie et l'eau. Au début de la dernière décennie, la sécheresse qui a sévi dans les Prairies canadiennes a occasionné aux producteurs de céréales et à d'autres exploitants agricoles des coûts dépassant les 5 milliards de dollars. La tempête de pluie verglaçante qui s'est abattue sur Montréal a aussi représenté une facture de plus de 5 milliards de dollars.

Il faut en savoir plus sur ces désastres — comment ils se produisent et comment ils se manifesteront dans l'avenir — afin de pouvoir mieux renseigner les Canadiens et les secteurs économiques du pays. Selon les estimations, les industries canadiennes tributaires du climat génèrent chaque année des activités dont la valeur excède 100 milliards de dollars. Puisque l'économie du Canada repose sur l'exploitation de ses ressources naturelles, elle dépend aussi des conditions climatiques.

Sur le plan professionnel, je me suis toujours consacré à l'étude du climat, et je sais que les arbres, la conservation de la nature et ce genre de choses sont soumis aux effets des conditions climatiques actuelles.

Le smog est un autre problème auquel nous faisons face. Selon l'Association médicale canadienne, les coûts sont estimés à des milliards de dollars. Les derniers chiffres que j'ai vus sont énormes: on parle de 250 milliards de dollars d'ici 2030; c'est ce que coûteraient les effets du smog sur la santé des Canadiens, y compris les anciens combattants, qui sont à un âge très avancé. Le smog entraînera des problèmes de santé surtout chez les personnes âgées et les jeunes.

Nous devons donc être informés sur ce genre de choses. De façon générale, les travaux de recherche nous donnent une idée de ce à quoi nous pouvons nous attendre. Ils pourraient nous fournir des renseignements plus précis dans l'avenir. Nous devons tout simplement continuer d'appuyer les activités de recherche qui nous permettent d'obtenir ce type d'information.

Tout à l'heure, l'un des distingués membres du comité a posé une question concernant les émissions de gaz carbonique provenant des forêts. Les responsables du Programme canadien du carbone, qui dépendait auparavant de fonds consacrés à la recherche, ont justement fourni les données à cet égard, et, si j'avais su que vous alliez poser cette question, j'aurais pris soin de noter la réponse, car

je ne m'en souviens pas. Toutefois, grâce à la recherche, nous savons très bien quelles sont les quantités de gaz carbonique qui sont absorbées par les écosystèmes forestiers vierges du Canada et qui en proviennent.

Comme je l'ai mentionné, nous devons continuer de nous intéresser à cet aspect. Le Canadian Climate Forum recommande au gouvernement d'adopter une stratégie orientée sur les effets possibles du climat — qui nous touchent quotidiennement — et des changements climatiques sur les secteurs clés de l'économie: par exemple, le développement économique de l'Arctique, et le secteur énergétique. Nous devons nous adapter au climat pour en réduire les conséquences. Les changements climatiques peuvent procurer certains avantages. Par exemple, les agriculteurs doivent savoir quel type de culture poussera l'an prochain. En sachant cela, nous pouvons les conseiller.

Au cours des 10 dernières années, j'ai assisté à nombre de réunions avec des membres de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario; j'ai travaillé avec eux pour trouver une meilleure façon de sélectionner les cultures qui seront plus adaptées aux conditions climatiques qui existeront dans 10 ans que celles qui existaient il y a 10 ans. Par conséquent, nous devons continuer d'investir sérieusement dans l'acquisition de nouvelles connaissances, dans les installations clés et dans la formation de travailleurs du savoir qui sensibilisent la population par l'intermédiaire du Conseil des universités de l'Ontario — dont le représentant a témoigné tout à l'heure — et des universités d'un bout à l'autre du pays, y compris dans le Haut-Arctique.

Nous devons être capables d'utiliser cette information de manière efficace, car, de cette façon, les réseaux d'information seront très importants.

En reconnaissance de l'atout que représente le savoir scientifique canadien, nous devrions travailler à favoriser la création de partenariat, le perfectionnement des compétences, la compétitivité et l'établissement de partenariats internationaux. Le Canadian Climate Forum serait heureux d'aider et de participer à la réalisation de ces objectifs.

• (1715)

Merci.

Le président: Merci, monsieur McBean.

La parole est maintenant à Mme Aiken.

[Français]

Mme Alice Aiken (directrice, Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans): Merci, monsieur le président et membres du Comité permanent des finances.

[Traduction]

Je m'appelle Alice Aiken; je suis directrice scientifique de l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans, professeure à l'Université Queen's et fière ancienne combattante de la Marine royale canadienne.

Je suis accompagnée de ma collègue Stéphanie Bélanger, directrice adjointe de l'institut, professeure au Collège militaire royal et officier dans la Force de réserve.

L'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans, l'ICRSMV, est un réseau formé de chercheurs de partout au pays qui sont déterminés à travailler ensemble pour améliorer la santé et l'emploi des militaires, des anciens combattants et de leur famille. Nous sommes fiers de dire que notre réseau comprend plus de 300 chercheurs et cliniciens représentant plus de 25 universités dans le pays, et nous prenons de l'expansion.

Nous sommes ici pour recommander au gouvernement du Canada d'investir dans le travail mené par notre réseau. Les problèmes de santé physique et mentale empêchent un grand nombre de Canadiens de participer pleinement à la société et de contribuer à la vie économique. Or, les anciens combattants et leur famille sont particulièrement vulnérables. L'ICRSMV cherche à maximiser le potentiel de chacun des plus de 700 000 anciens combattants au Canada.

Les faits montrent que cette question doit retenir toute notre attention. Les militaires, les anciens combattants et leur famille représentent environ 2 ou 3 millions de Canadiens qui peuvent bénéficier du travail que nous faisons. Sans oublier les personnes qui exercent des professions semblables, comme les policiers, les pompiers, les ambulanciers et leur famille.

L'une des choses qui nous préoccupe grandement, c'est que seuls 11 p. 100 des anciens combattants ont accès aux services du ministère des Anciens Combattants, ce qui signifie que près de 90 p. 100 d'entre eux sont pris en charge par un système de santé publique qui ne répond pas à leurs besoins particuliers.

Les chercheurs du réseau de l'ICRSMV savent qu'une bonne santé est cruciale pour exercer un emploi productif. Agissant comme intermédiaire entre les chercheurs et les cliniciens, l'institut joue un rôle essentiel pour faire en sorte que la recherche de pointe se traduise immédiatement par des politiques, des programmes et des pratiques qui améliorent la vie des anciens combattants et de leur famille.

Nous jouons aussi un rôle indispensable dans la coordination des chercheurs et des professionnels de la santé qui travaillent dans le domaine. Par exemple, nous avons mis en contact le milieu de la recherche sur les cas de commotion cérébrale liée au sport et les scientifiques et les professionnels de la santé du ministère de la Défense qui s'intéressent aux lésions par souffle afin qu'ils puissent trouver les meilleures méthodes possible pour diagnostiquer et traiter les traumatismes cérébraux.

D'ailleurs, le réseau des spécialistes des commotions cérébrales de l'Ontario animera un atelier spécial — sur les pratiques exemplaires en matière de dépistage, de diagnostic et de traitement des traumatismes cérébraux légers — à l'intention des médecins militaires au cours du forum sur la recherche sur la santé des militaires et des anciens combattants canadiens, qui se tiendra du 26 au 28 novembre.

À titre de chercheuse, je fais partie d'une équipe de collaborateurs qui recueillent de l'information sur les besoins particuliers des anciens combattants afin que les médecins de familles civiles qui les traitent puissent mieux y répondre. Nous avons le plein appui de l'Association médicale canadienne et nous mettrons notre méthode à l'essai auprès de 50 000 médecins au début de l'année prochaine. Les renseignements sur l'état de santé des anciens combattants seront publiés d'ici la fin de 2013. Nous croyons que cela aura des répercussions immédiates sur la santé de centaines de milliers d'anciens combattants.

Mme Bélanger est la spécialiste canadienne des témoignages de guerre. Elle travaille actuellement avec une équipe pancanadienne de

chercheurs en santé mentale à trouver dans ces témoignages des indices sur les besoins en matière de santé mentale d'un soldat et des façons pour les professionnels de la santé de mieux répondre à ces besoins.

Ce ne sont que quelques exemples du travail très important que mène le réseau de l'ICRSMV. Le gouvernement a tout intérêt à investir dans le réseau, car celui-ci aura un impact direct sur la santé et la productivité des anciens combattants et de leur famille. Cela permettra de réduire les coûts de l'assurance-maladie et des prestations versées par le ministère des Anciens Combattants et de maximiser les effets du travail actuellement réalisé par notre réseau national de chercheurs et de cliniciens.

Nous demandons des investissements très modestes: 15 millions de dollars sur cinq ans. Nous obtiendrons ce financement grâce à des partenariats public-privé avec l'industrie et à l'appui de philanthropes canadiens et en établissant des partenariats avec des organismes de financement de la recherche et nos alliés militaires.

De cette somme, 60 p. 100 serviront à financer directement de nouvelles activités de recherche de première ligne qui produiront des résultats sur une période de un à cinq ans — par exemple, la mise au point de nouvelles méthodes pour diagnostiquer et traiter le syndrome de stress post-traumatique —, et 40 p. 100 seront destinés à la recherche indépendante servant à prouver l'efficacité des multiples politiques, pratiques et programmes qui ont été mis en oeuvre pour le bien des anciens combattants.

L'institut est déterminé à améliorer l'état de santé et l'avenir des anciens combattants et de leur famille. Il s'est donné comme mission de réduire les effets du stress lié au combat, d'accélérer le rétablissement après une blessure et d'aider les anciens combattants à trouver un bon emploi.

● (1720)

En investissant dans ce domaine, le gouvernement aura la possibilité sans précédent d'améliorer le sort de millions de Canadiens.

Merci.

Le président: Je vous remercie beaucoup de votre exposé.

C'est maintenant au tour de Mme Reynolds. Allez-y, je vous prie.

Mme Joyce Reynolds (première vice-présidente, Affaires gouvernementales, Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires): Merci, monsieur le président, et bon après-midi à tous. Je suis heureuse de m'adresser à vous aujourd'hui au nom de l'industrie de la restauration, qui vaut 65 milliards de dollars.

L'industrie de la restauration, qui compte 1,1 million de travailleurs, est le quatrième employeur privé en importance au Canada. Il emploie davantage de travailleurs que les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de l'automobile, de la fabrication, des mines et de l'extraction pétrolière et gazière combinés. Pourtant, chacun de ces secteurs a reçu beaucoup plus d'attention et de ressources du gouvernement que l'industrie de la restauration.

Chaque tranche de 1 million de dollars de ventes dans les restaurants génère près de 27 emplois, ce qui place notre industrie parmi les cinq premiers créateurs d'emplois au pays. De plus, chaque dollar dépensé au restaurant produit des dépenses supplémentaires de 1,85 dollar dans d'autres secteurs économiques, ce qui est bien supérieur à la moyenne pour toutes les industries au Canada.

Nous employons indirectement plus de 250 000 Canadiens. Jusqu'à maintenant, en 2012, l'industrie de la restauration est l'un des deux plus importants créateurs d'emplois au pays et a déjà créé 28 000 nouveaux emplois nets cette année.

Un Canadien âgé de 15 à 24 ans sur cinq travaille dans un restaurant. Cela représente plus de 483 000 jeunes et compte pour plus de 40 p. 100 des emplois dans notre industrie. De plus, 22 p. 100 des Canadiens trouvent leur premier emploi dans l'industrie de la restauration, et près du tiers des Canadiens ont déjà travaillé dans un restaurant à un certain moment de leur vie.

Des Canadiens exploitent des restaurants dans tous les coins du pays, que ce soit dans des grands centres urbains ou dans des collectivités éloignées, et ils font continuellement preuve d'innovation et de dynamisme. Lorsque le gouvernement concentre toute son attention sur les industries en crise ou sur celles qui doivent être subventionnées ou renflouées, il néglige un important groupe d'entrepreneurs et une occasion extraordinaire de stimuler l'économie canadienne.

Les restaurateurs doivent être représentés à Ottawa. Actuellement, aucun ministère n'est responsable de l'industrie de la restauration, et aucun ministre ne défend les intérêts de l'industrie.

La première chose que nous demandons aujourd'hui, c'est que le gouvernement nomme un sous-ministre adjoint responsable de l'industrie de la restauration dans un ministère clé, comme celui de l'industrie, et veille à ce que les décisions stratégiques soient examinées sous l'angle de notre industrie.

Durant le peu de temps qu'il me reste, je voudrais m'attarder sur trois aspects, dont deux qui figurent dans le mémoire que nous avons soumis plus tôt cette année.

Le premier aspect est le traitement fiscal injuste réservé aux repas de restaurant. Lorsqu'on a proposé d'introduire la TPS, on voulait taxer tout ce qui était vendu au détail, sans exception. Certains avaient cependant fait valoir à juste titre que, comme la nourriture était essentielle, elle ne devrait pas être assujettie à la TPS. Ce compromis apparemment raisonnable en 1991 a toutefois eu des conséquences inattendues plus de 20 ans plus tard.

Diane et moi-même sommes d'accord sur nombre de questions, mais, sur ce point, nous devons convenir que nous n'arriverons pas à nous entendre. L'industrie qu'elle représente — le secteur des produits d'épicerie — a tiré profit de l'exemption de TPS qui lui est accordée en introduisant des milliers de nouveaux produits, des mets à réchauffer qui se retrouvent presque tous sur les menus des restaurants. Les mets congelés préparés à l'étranger sont exemptés de taxes, alors que les repas préparés dans des restaurants par des Canadiens sont taxés. Ces règles sont arbitraires et prêtent à confusion.

Les restaurants font découvrir la cuisine du monde aux Canadiens, qu'il s'agisse de mets africains, thaïlandais ou indiens, et lorsque ces nouvelles saveurs ont la cote, les épiceries suivent la tendance et emballent et vendent ces mets exotiques sans taxes. Cette exemption est injuste et cause du tort aux restaurants. Nous demandons au gouvernement de percevoir de la TPS sur les mets prêts à réchauffer que vendent les épiceries.

Deuxièmement, je voudrais parler de la nécessité de moderniser notre système de gestion de l'approvisionnement. Le prix du lait, qui est fixé par la Commission du lait, a atteint un sommet sans précédent, de sorte que des Canadiens vont acheter des produits laitiers aux États-Unis et que du lait et du fromage sont passés clandestinement au pays. À l'heure actuelle, les producteurs de pizzas surgelées paient la mozzarella canadienne au prix en vigueur

sur le marché américain. Les producteurs de pizzas fraîches qui doivent payer la mozzarella 30 p. 100 plus cher veulent qu'on applique des règles équitables.

Par conséquent, l'ACRSA demande au gouvernement fédéral de moderniser le système de gestion de l'approvisionnement. Sous sa forme actuelle, en plus de faire du tort aux entreprises et aux consommateurs, il restreint la croissance du marché des produits laitiers et des produits de volaille. Nous croyons que nous pouvons stimuler la croissance de ce marché au Canada.

Enfin, j'aimerais parler des frais de carte de crédit. Ce point n'était pas abordé dans le mémoire, mais comme nos membres ont été vraiment outrés d'apprendre récemment que Visa allait augmenter de façon considérable les frais d'utilisation de ses cartes l'an prochain et qu'elle allait proposer une nouvelle carte prestige, j'estimais qu'il était opportun d'attirer votre attention sur ce point aujourd'hui.

Nous sommes reconnaissants au gouvernement d'avoir élaboré le code de conduite — qu'il est en train d'actualiser — qui s'applique aux sociétés émettrices de cartes de crédit et de débit au Canada. Bien que le code de conduite ait empêché MasterCard et Visa d'introduire des cartes de débit donnant droit à des récompenses, mais assorties de frais de transaction beaucoup plus élevés, il n'a pas permis de freiner la hausse des frais de cartes de crédit ni la croissance de la part de marché occupée par les cartes privilégiées à frais élevés qui offrent des récompenses à leur détenteur.

● (1725)

L'utilisation de cartes privilégiées entraîne des frais considérables pour les commerçants, alors qu'elles n'augmentent en rien leurs profits. Dans certains cas, elles peuvent être assorties d'autres frais de traitement dès qu'elles entrent dans la catégorie à dépenses élevées. Les commerçants sont tenus d'accepter toutes les cartes de crédit, et il leur est interdit de facturer des frais aux détenteurs pour compenser leurs pertes. Par conséquent, les détenteurs de cartes privilégiées grugent les profits des restaurateurs, lesquels, pour compenser la baisse de leur marge, refilent les frais de transaction à tous les clients en leur faisant payer les plats plus cher.

Le Bureau de la concurrence conteste les règles inéquitables qui sont imposées aux marchands par Visa et MasterCard.

Essentiellement, ce que nous demandons, monsieur le président, c'est que le gouvernement prenne des mesures pour éliminer la règle obligeant les commerçants à accepter toutes les cartes et pour autoriser les commerçants à facturer des frais supplémentaires et qu'il modifie le code de conduite en conséquence.

Le président: Merci beaucoup, madame Reynolds.

[Français]

Madame Brisebois, vous avez la parole.

[Traduction]

Mme Diane Brisebois (présidente et directrice générale, Conseil canadien du commerce de détail): Merci, monsieur le président.

Je ferai aussi quelques remarques au pied levé.

[Français]

Tout d'abord, je vous remercie de l'invitation à comparaître devant le comité.

Le Conseil canadien du commerce de détail représente les petits, les moyens et les grands détaillants du Canada. Nos membres gèrent plus de 84 % de toutes les ventes au détail au Canada, à l'exception du secteur de l'automobile. Les ventes totales dans notre secteur s'élèvent à 300 milliards de dollars. Nous employons deux millions de Canadiens et de Canadiennes.

Nous nous concentrons aujourd'hui sur le dossier des tarifs d'importation des produits finis. Nous avons inclus dans notre présentation une liste des tarifs qui affectent le prix des équipements de hockey afin de donner un exemple.

[Traduction]

Monsieur le président, avant de poursuivre mon exposé, je tiens seulement à préciser que je suis bel et bien d'accord avec Joyce pour ce qui est des frais de cartes de crédit, mais je n'irai pas plus loin. Nous pouvons débattre cette question un peu plus tard. Même si je suis toujours disposée à écouter le point de vue de Joyce et que j'ai un immense respect pour elle, je ne suis pas d'accord sur ce point. Cela ajoutera au moins un peu de piquant à la dernière partie de la séance.

Le Conseil canadien du commerce de détail a proposé au ministère des Finances d'éliminer les tarifs dans les cas où les commerçants doivent affronter une concurrence féroce, pour les biens qui ne sont pas fabriqués ici ou qui le sont en quantités limitées et lorsque cela reflète les priorités du gouvernement, comme la promotion de la santé et du bien-être, des sports et d'un mode de vie actif accessible aux personnes de tous niveaux de revenu.

Monsieur le président, je serai très brève. Je voudrais demander au comité d'appuyer notre initiative et la proposition de notre industrie visant à éliminer les droits à l'importation de certains produits finis dans le prochain budget.

Je voudrais attirer votre attention sur la quatrième diapositive qui se trouve dans le document qui vous a été remis. On peut voir un joueur de hockey qui porte l'uniforme de l'équipe canadienne et un autre qui porte celui de l'équipe américaine. Ce qui est important, c'est que le tableau montre que, en raison des tarifs qui s'appliquent au Canada, une famille devra payer ici pour un équipement identique 200 \$ de plus qu'une famille aux États-Unis.

• (1730)

[Français]

En alignant nos tarifs, les familles canadiennes épargneront plus de 120 millions de dollars.

[Traduction]

En alignant nos tarifs sur ceux des États-Unis, nous pourrions faire économiser 120 millions de dollars aux familles canadiennes.

Je ne passerai pas en revue toutes les diapositives. Je crois que nous avons abordé cette question très souvent. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

Merci.

Le président: Merci beaucoup de votre exposé.

Mme Nash donnera le coup d'envoi aux questions.

Mme Peggy Nash: Eh bien, je ne peux que commencer par vous, madame Brisebois. Comme je suis mère de trois garçons qui jouent au hockey, votre exemple m'interpelle. Je suis étonnée par votre liste de produits pour lesquels nous imposons des tarifs plus élevés qu'aux États-Unis. Ce sont des produits que nous ne fabriquons pas ici, alors j' imagine que ce que vous voulez dire, c'est que ces tarifs représentent tout simplement une voie de taxation qui pénalise les détaillants canadiens et qui ne sert même pas à protéger une

quelconque industrie au pays. Est-ce le message que vous nous transmettez?

Mme Diane Brisebois: Permettez-moi de faire un retour en arrière: la première vague d'élimination des tarifs sur les produits finis remonte à peu près à 1993. Toutefois, depuis ce temps, on a apporté très peu de changements. L'idée — et on comprend pourquoi —, c'était d'éliminer les droits de douane sur le plus grand nombre de produits possible dans le secteur de la fabrication.

Mais les choses ont changé. Nous savons que beaucoup de produits vendus dans les commerces de détail au Canada et, de fait, aux États-Unis sont fabriqués en Asie. Ce qui est important ici, c'est qu'il faut appliquer des règles de jeu équitables pour les familles qui achètent, par exemple, un équipement de hockey à leurs enfants. Il faut réduire ou éliminer les droits imposés sur ce genre de produits finis.

Mme Peggy Nash: Je peux comprendre la logique derrière cela lorsque nous essayons de protéger et de promouvoir une industrie canadienne, mais, d'après ce que vous dites, il semble que ce sont les détaillants qui se font avoir dans tout cela.

Je voudrais vous poser une autre question. Dans le dernier budget, on a augmenté l'exemption personnelle pour les achats effectués de l'autre côté de la frontière. Est-ce que cela a des conséquences sur les détaillants qui se trouvent dans les localités frontalières? Vos membres voient-ils leur chiffre d'affaires baisser parce que les gens peuvent profiter d'exemptions plus élevées lorsqu'ils vont magasiner aux États-Unis?

Mme Diane Brisebois: Les effets les plus importants que nous avons constatés... Eh bien, la réponse courte à notre question est: oui. Les familles font très attention au coût.

Toutefois, les effets se font plus sentir — et Joyce pourrait vous le confirmer — dans le secteur de l'alimentation. Lorsque les gens vont magasiner de l'autre côté de la frontière, ils achètent avant tout des produits d'épicerie, surtout lorsqu'ils ne partent qu'une journée. La plupart de ces produits — et je sais que ce n'est pas un sujet qui fait couler beaucoup d'encre — sont des produits soumis à la gestion de l'offre: les produits laitiers, les produits de volaille, l'essence, l'alcool et les cigarettes. Ces produits sont achetés au cours d'un voyage d'une journée. Les personnes qui les achètent en sol américain consomment aussi d'autres biens là-bas et peuvent aller au restaurant et à l'hôtel.

Il ne fait donc aucun doute que le magasinage transfrontalier a des répercussions énormes sur l'ensemble de la collectivité.

• (1735)

Mme Peggy Nash: En effet, je crois que l'exemption ne s'applique pas à un voyage d'une seule journée. Je pense que c'est l'exemption pour un voyage de 48 heures qui a augmenté.

Madame Reynolds, j'ai entendu vos commentaires sur les écarts considérables entre les prix pour la mozzarella. Tant dans le secteur de la vente au détail que dans celui de la restauration, il y a de petites entreprises... Certaines sont grosses, mais un grand nombre d'entre elles sont petites.

Dans mon propre quartier, il y a plein de petits restaurants et détaillants. Ils embauchent des travailleurs locaux. Souvent, ils offrent des produits locaux. Il y a même dans mon quartier des chefs réputés auxquels nous tenons beaucoup. Il ne faut pas dresser des obstacles contre ce genre de petits commerces, car ils embauchent beaucoup de travailleurs locaux.

Les détaillants et les restaurateurs se disent préoccupés par le fait que les frais de carte de crédit sont incroyablement élevés; nombre d'entre eux nous ont certes fait part de leurs inquiétudes à ce sujet, alors j'apprécie que vous ayez soulevé cet aspect.

Enfin, je voudrais demander à la représentante des Clubs garçons et filles comment se compare le Canada avec les autres pays pour ce qui est de la prévention du crime chez les jeunes. Selon moi, nous ne consacrons pas assez d'argent à cela.

Le président: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

Mme Rachel Guoin: Je pourrais chercher cette information et la transmettre au comité. Je ne connais pas assez les statistiques dans ce domaine pour savoir comment se compare le Canada par rapport aux autres pays. Mais je serais ravie de vous communiquer cette information plus tard.

Le président: Merci, madame Nash.

Madame McLeod, c'est à vous.

Mme Cathy McLeod: Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier encore une fois tous les témoins de s'exprimer sur divers dossiers très importants que nous devons examiner.

Je voudrais commencer par Mme Aiken. Nous sommes tous retournés à la maison pour la semaine du jour du Souvenir, et j'ai eu l'occasion de discuter avec des réservistes de la circonscription que je représente. Plusieurs avaient participé à des missions en Afghanistan, et certains d'entre eux ont vécu des difficultés à leur retour.

Nous avons parlé des soins qui s'offrent à eux. Ce qui m'a frappée, c'est que certains d'entre eux m'ont dit qu'ils avaient besoin de choix. Vous avez déclaré que seul un faible pourcentage d'anciens combattants se tournent vers le ministère pour obtenir les soins dont ils ont besoin. L'un des hommes à qui j'ai parlé a trouvé de l'aide à son église et auprès d'un psychologue.

Pourriez-vous nous en dire plus sur la façon dont s'y prennent les anciens combattants pour obtenir des soins, surtout lorsqu'ils sont atteints du syndrome de stress post-traumatique?

Mme Alice Aiken: C'est une excellente question.

Il y a environ 700 000 anciens combattants, et seulement 72 000 d'entre eux sont clients du ministère des Anciens Combattants. Les autres sont traités au sein d'un système de santé qui ne sait pas comment répondre à leurs besoins particuliers. Nous savons aussi, d'après les recherches qui ont été menées, que certains problèmes de santé mentale ne se manifestent pas toujours dès qu'un soldat revient de mission. Les données que possède le ministère des Anciens Combattants révèlent que cela peut prendre cinq, 10 ou même 50 ans avant qu'un problème de santé mentale se déclare. Et lorsque cela arrive, les gens ne sont pas toujours capables de naviguer dans le système pour accéder aux prestations versées par le ministère. Ils se retrouvent vraiment dans un système qui ne comprend pas leurs besoins particuliers.

En outre, selon les recherches, bien qu'il y ait un certain recoupement — par exemple, dans le cas du syndrome de stress post-traumatique — chez les militaires, le syndrome de stress post-traumatique est très différent des problèmes de santé mentale liés à d'autres types de traumatismes, où on est surpris par une attaque ou une menace, alors que les militaires foncent tout droit sur le danger. Il y a des différences subtiles dont il faut tenir compte lorsqu'on évalue et traite ce genre de problèmes.

Vous avez aussi posé à la chef de la direction de l'Association canadienne de psychologie une question concernant l'accès à d'autres professionnels. Cela constitue un réel problème dans le système

canadien. Les clients du ministère des Anciens Combattants ont accès à des physiothérapeutes, à des psychologues et à tous les autres professionnels dont ils ont besoin, alors que ceux qui s'adressent au système public n'auront peut-être pas cette chance. S'ils n'ont pas d'assurance-maladie, ils ne pourront pas se faire rembourser les services de ces professionnels.

Mme Cathy McLeod: Diriez-vous que, quand je discute avec ces gens, je devrais les encourager à obtenir ce genre d'aide? Que leur répondriez-vous s'ils vous disaient: « Je préfère obtenir des soins à cet endroit, même si l'expertise est peut-être moindre »? Ce ne sont pas toutes les collectivités qui ont la capacité de dispenser des services aussi pointus.

Comment sensibilisez-vous les gens des milieux ruraux ou des petites villes? Comment les intervenants s'y prennent-ils pour dispenser de tels services et faire de la sensibilisation?

• (1740)

Mme Alice Aiken: Comme je l'ai dit, une facette vraiment cruciale du travail que je réalise avec une excellente équipe de chercheurs consiste à essayer de communiquer ce genre de renseignements aux cliniciens de première ligne de toutes les collectivités canadiennes. Nous examinons les besoins de santé propres aux anciens combattants et nous travaillons de concert avec l'Association médicale canadienne pour transmettre l'information à tous les médecins de premier recours du pays. Nous déployons beaucoup d'efforts pour communiquer l'information dans les collectivités.

Je suis d'accord avec vous. À mon avis, les gens ne souhaitent pas quitter leur localité pour obtenir des soins. S'ils bénéficient d'une assurance par l'intermédiaire d'Anciens Combattants Canada, bien souvent, ils n'ont pas à le faire. C'est un régime d'assurance-santé, n'est-ce pas? Il ne vise pas seulement certains praticiens.

Mme Cathy McLeod: J'ai une question rapide concernant vos 50 millions de dollars sur 5 ans. S'agit-il de fonds uniquement consacrés à la recherche?

Mme Alice Aiken: Non. Ils seraient destinés à la recherche ainsi qu'à la mise en oeuvre de politiques et de programmes — ils permettraient vraiment de réaliser du travail de première ligne afin d'intégrer de la recherche de pointe aux politiques et aux pratiques actuelles.

Mme Cathy McLeod: Merci.

Le président: Monsieur Brison, s'il vous plaît.

L'hon. Scott Brison: Je remercie sincèrement tous les témoins de leur présence ici aujourd'hui.

Madame Aiken, avez-vous calculé les économies que ce genre d'investissement permettrait de réaliser aux gouvernements canadiens de tous les ordres? Il est raisonnable de croire que, si nous menons ce genre de recherches, cela pourrait avoir un effet multiplicateur qui occasionnerait des retombées sociales et économiques assez importantes.

Mme Alice Aiken: Oui. Nous n'avons pas fait de calculs précis, mais, vraiment, quand on examine les chiffres, 700 000 anciens combattants... Tout le monde a des proches, des parents, des frères et soeurs et des enfants. Nous savons que le service militaire a un impact transgénérationnel. Si nous nous assurons que les gens bénéficient des meilleurs soins de santé possible au sein de notre régime, ils contribueront davantage à la société.

Nous savons déjà que la plupart des anciens combattants libérés ont l'impression d'être sous-employés. Bien que leurs compétences concrètes soient parfois mises à profit, les autres compétences qu'ils acquièrent dans le cadre de leur service militaire — la loyauté, le travail d'équipe et la résilience — ne le sont pas toujours sur le marché du travail. Et il ne faut pas oublier que la résilience est également très présente au sein des familles.

L'hon. Scott Brison: Merci beaucoup.

En 2006, le rapport de Sir Nicholas Stern a établi ce qu'il en coûte de ne pas agir. Il a vraiment démontré qu'il va y avoir à l'échelle mondiale d'énormes coûts associés aux changements climatiques. Les gouvernements devraient-ils ajouter des éléments dans leurs budgets afin de prévoir ce genre d'investissements et de s'y préparer? Il y a deux ou trois ans, le maire d'une collectivité de Terre-Neuve que j'ai visitée m'a montré une digue qui avait été partiellement détruite par les tempêtes, qui sont de plus en plus fréquentes et violentes. La seule route menant à la ville était en péril. À un moment ou un autre, il faut s'occuper du problème. Devrions-nous prévoir ces coûts à l'avance et établir nos budgets en conséquence?

M. Gordon McBean: Oui, nous devrions assurément réaliser de tels investissements au moment de renouveler nos infrastructures essentielles. Le pourcentage du PIB consacré à ces infrastructures a diminué au cours des 10 dernières années, et il faut investir des fonds pour réduire notre impact.

Mes collègues ici présents — la représentante du Conseil canadien du commerce de détail et celle de l'Association canadienne des restaurateurs, par exemple — s'attendent à ce que leurs clients puissent se rendre dans les commerces et les restaurants. Or, quand une tempête détruit un pont, comme cela s'est produit avec le pont de l'avenue Finch en 2005... Au fait, la tempête de pluie qui l'a démolie a coûté 650 millions de dollars à la compagnie d'assurance, qui a simplement refilé la note aux contribuables en augmentant les primes.

L'hon. Scott Brison: Merci beaucoup.

Madame Reynolds, madame Brisebois, pour ce qui est de la question des cartes de crédit et du cadre de réglementation, est-ce que le code de déontologie volontaire a permis de réaliser tous les objectifs, ou est-ce que nous devrions songer à adopter d'autres modèles, comme le modèle australien?

Cela m'amène à poser une autre question: quels pays ont un cadre de réglementation adéquat en ce qui concerne les frais de crédit que doivent acquitter les entreprises?

• (1745)

Mme Diane Brisebois: Je vais répondre en premier.

L'actuel code volontaire avait un objectif important, celui de s'assurer que les commerçants puissent continuer à accepter des paiements par Interac, mode de paiement par carte bancaire à faible coût et à frais fixes. Le code autorisait essentiellement les commerçants à accepter la carte de crédit Visa, mais pas la carte de débit Visa, et c'est ce à quoi Joyce a fait allusion tout à l'heure quand elle a parlé de la règle qui consiste à accepter toutes les cartes. Comme vous le savez, un tribunal a été saisi de la question, alors il sera intéressant de voir s'il décidera d'éliminer cette règle.

En réponse à la deuxième partie de votre question, nous croyons que le code volontaire fonctionne bien à l'heure actuelle, mais nous craignons qu'il ne se révèle pas être assez solide dans l'avenir, compte tenu de ce que Visa a décidé de faire.

Le président: Il vous reste environ 20 secondes, madame Reynolds. Aviez-vous des commentaires à faire?

Mme Joyce Reynolds: Je suis d'accord. Je ne pense pas qu'il y ait de système parfait. Certes, les frais sont moins élevés en Australie, mais le nombre de cartes qu'on lance là-bas et les différences entre les frais associés à chacune d'elles... On constate que de plus en plus de cartes privilèges et prestige sont mises sur le marché, alors les mesures législatives n'ont pas encore permis de régler complètement le problème.

Le président: Merci, monsieur Brison.

Madame Gallant, allez-y.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Merci, monsieur le président. Je vais poser toutes mes questions par votre entremise.

Mes questions s'adressent à Mme Aiken. Pourriez-vous nous dire quels sont les types de projets de recherche que vous coordonnez en ce qui a trait au SSPT?

Mme Alice Aiken: Plusieurs projets sont mis en oeuvre, qu'il s'agisse de recherches scientifiques visant à étudier les biomarqueurs du cerveau en vue de diagnostiquer les SSPT... Un des principaux problèmes auxquels nous avons fait face, c'est qu'il est difficile de faire la distinction entre les légères lésions traumatiques du cerveau, qui sont très courantes chez les gens qui se sont trouvés à proximité d'une explosion, et le syndrome de stress post-traumatique, ou encore de diagnostiquer ces deux affections chez quelqu'un; et, si on ne dispense pas le traitement approprié... Si on fait une affaire de diagnostic, on peut administrer un traitement inadéquat.

Nous avons mis sur pied une équipe pancanadienne vraiment formidable qui cherche à déterminer quels sont les biomarqueurs du cerveau qui permettraient de mieux diagnostiquer le SSPT.

Nous avons également des groupes qui cherchent à mettre au point de nouvelles techniques de traitement, des techniques novatrices. Un des groupes qui travaille dans une clinique pour traumatismes liés au stress opérationnel financée par Anciens Combattants Canada présentera un exposé à des psychologues, à des psychiatres et à des travailleurs en santé mentale du milieu civil à l'occasion de notre prochain forum. Le groupe s'est penché sur les moyens de communiquer l'information relative aux pratiques exemplaires actuelles — qu'ils savent fondées sur des données scientifiques — aux praticiens de première ligne afin de pouvoir aider les anciens combattants. Nous déployons des efforts concrets en amont comme en aval.

Mme Cheryl Gallant: Est-ce que les universités utilisent comme sujets des soldats et des anciens combattants dans le cadre de leurs études?

Mme Alice Aiken: Oui, certaines d'entre elles le font.

Ce processus n'était pas rondement mené par le passé, mais il l'est maintenant, grâce à notre organisation. Nous sommes en mesure de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement. Nous avons un collègue de pairs qui effectue un tri préalable des travaux de recherche qui nous sont présentés.

Un aspect qui pose problème, c'est que notre armée est très petite, alors on ne peut pas continuellement mener des tests. Quand nous combattions en Afghanistan, des gens sont allés là-bas, ont mené des études et ont recueilli des données, mais ils ne pouvaient pas évaluer toujours les mêmes rotations en raison de la lassitude que cela aurait occasionnée relativement aux recherches. Certains chercheurs utilisent l'approche suivante: ils travaillent initialement avec d'autres populations, puis ils appliquent la méthodologie aux populations militaires une fois que celle-ci est au point.

Pour les anciens combattants, c'est différent. Par exemple, un grand nombre d'entre eux reçoivent des soins dans les cliniques pour traumatismes liés au stress opérationnel, alors ces dernières sont vraiment en mesure de leur dispenser des programmes en temps réel, d'évaluer l'efficacité de ceux-ci et de faire état de leurs constats aux autres cliniciens qui sont susceptibles de traiter de tels patients.

• (1750)

Mme Cheryl Gallant: Quel genre d'études coordonnez-vous en ce qui a trait à la prévention du suicide qui ne seraient pas nécessairement liées au SSPT?

Mme Alice Aiken: Il est intéressant de constater que presque toutes les études canadiennes qui abordent la question du suicide mentionnent le SSPT. Mais, vous avez tout à fait raison, il n'est pas toujours lié à ce problème. D'ailleurs, nos collègues britanniques nous ont signalé qu'au Canada, le principal problème de santé mentale touchant les combattants est la dépression, pas le syndrome de stress post-traumatique. Les Américains tendent à être davantage touchés par le SSPT, et les Britanniques, par la consommation excessive d'alcool. Je ne sais pas si cela tient à des différences culturelles.

Il y a quelques études qui traitent du suicide. Je pense qu'au Canada, nous avons encore de la difficulté à exploiter les données disponibles. Nous avons d'excellentes études de cas sur le suicide, mais les études à grande échelle ne montrent toujours pas un taux accru de suicide chez les hommes de la Force régulière. Cependant, elles révèlent une augmentation des suicides chez les femmes de la Force régulière par rapport au reste de la population et aux réservistes.

Le président: Il vous reste 30 secondes.

Mme Cheryl Gallant: Est-ce que les statistiques que vous examinez ont trait seulement aux décès liés aux suicides, ou est-ce qu'elles englobent aussi les tentatives de suicide?

Mme Alice Aiken: Nous n'avons pas accès à ces statistiques-là.

Le président: Merci, madame Gallant.

[Français]

Monsieur Caron, vous avez la parole.

M. Guy Caron: Merci beaucoup.

Je vous remercie tous et toutes pour vos présentations. Mes questions vont s'adresser davantage à Mmes Reynolds et Brisebois.

Bien que nous soyons d'accord sur la question des frais imposés dans le cas des cartes de crédit et des cartes de débit, je dois m'inscrire en faux contre ce que vous dites sur la gestion de l'offre. Je viens d'une circonscription et d'une région qui dépendent largement des fermes familiales, surtout dans le domaine laitier. Pour ces fermes, la gestion de l'offre est présentement la seule manière de survivre. Ce n'est pas une forme de subvention, mais une façon d'assurer que les prix payés aux producteurs ne sont pas aussi volatils qu'ils le sont aux États-Unis, par exemple.

Deux éléments entrent en ligne de compte, le premier étant la volatilité. Aux États-Unis, entre 2006 et 2008, on a vu les prix du lait quasiment doubler en l'espace de quelques mois. Ils ont diminué par la suite d'environ 75 % ou 80 %. Ce genre de situation fait qu'il est très difficile pour les fermes familiales de planifier.

Le deuxième élément est le suivant. Aux États-Unis, on parle de prix plus faibles, de façon temporaire — et encore là, ça dépend de la volatilité —, mais le fait est que les producteurs sont fortement subventionnés. Or de notre côté, nous ne subventionnons plus nos fermes, nos producteurs. Comme les États-Unis le font, il arrive

périodiquement qu'il y a une grande différence pour ce qui est des prix payés aux producteurs et à la consommation.

Je voudrais connaître vos réactions concernant ce que vous avancez au sujet de la gestion de l'offre. Je peux comprendre que vous prêchiez pour votre paroisse, mais il y a des conséquences directes sur la production, plus particulièrement pour les fermes familiales.

[Traduction]

Mme Joyce Reynolds: Tout d'abord, la santé des industries laitière et avicole du Canada est dans notre intérêt. Nous avons un lien de dépendance très fort avec ces industries. Malheureusement, ces dernières années, ces produits — surtout les produits laitiers — disparaissent de nos menus en raison de leur prix. Aux États-Unis et dans d'autres pays, il y a bien plus de produits laitiers au menu. À la lumière de cette baisse de la consommation, nous croyons qu'il est dans l'intérêt de ce secteur — ainsi que du nôtre — et dans celui des consommateurs de mettre sur pied un système réformé qui nous permettra de faire prospérer l'industrie d'ici.

[Français]

M. Guy Caron: Je vais vous poser une question à ce sujet. Je comprends ce que vous dites, mais nous ne sommes pas d'accord sur l'ampleur du problème.

Vous connaissez probablement les chiffres avancés par les Producteurs laitiers du Canada. Par exemple, le producteur n'obtient qu'environ 9 % du montant que gagne un restaurateur sur un verre de lait. Si on parle de 2,25 \$, le producteur obtient environ 21 ¢. C'est le même phénomène pour les pizzas vendues dans les restaurants. Elles coûtent en moyenne 18 \$ l'unité, mais le producteur ne reçoit que 67 ¢.

Si la gestion de l'offre est si problématique à l'égard des prix, comment se fait-il que les producteurs obtiennent si peu? Comme on semble considérer le prix du producteur comme le problème principal, on pourrait s'attendre à ce qu'il reçoive davantage. Pour le moment, ça va faire une différence de quelques cents sur le produit.

• (1755)

[Traduction]

Mme Joyce Reynolds: Je peux vous assurer que les marges de profit des restaurateurs sont bien plus faibles que celles du producteur laitier typique. S'il est si avantageux pour les restaurateurs d'offrir ces produits, pourquoi disparaissent-ils de leur menu? Pourquoi cherchent-ils des moyens d'offrir de la pizza sans fromage? Pour notre industrie, la mozzarella, c'est de l'or.

[Français]

M. Guy Caron: Encore une fois, on se retrouve dans une situation où ces prix...

[Traduction]

Mme Joyce Reynolds: Pourquoi est-ce...

[Français]

M. Guy Caron: Comme les agriculteurs sont subventionnés aux États-Unis, les prix y sont soutenus. Ici, ils ne le sont pas. Si on élimine la gestion de l'offre, vous allez obtenir des prix à la baisse, mais les fermes familiales vont disparaître. Elles ne pourront plus concurrencer avec les États-Unis.

J'aimerais savoir comment vous pouvez concilier vos demandes et l'existence des fermes familiales.

[Traduction]

Le président: Pouvez-vous répondre très brièvement à la question, madame Reynolds? Ensuite, Madame Brisebois, vous pourriez formuler des commentaires.

[Français]

M. Guy Caron: Allez-y.

[Traduction]

Mme Joyce Reynolds: Nous sommes tous en faveur de l'accroissement du libre échange et de la diminution des subventions dans tous les secteurs. Je pense qu'il s'agit du principal point que nous voulons faire valoir. Même si le gouvernement ne subventionne pas les industries laitière et avicole au Canada, les consommateurs le font à raison de milliards de dollars. Il y a donc à coup sûr un programme de subvention à ce chapitre.

Selon nous, il faut diminuer des subventions et accroître le libre échange pour tous les produits agricoles.

Le président: Voulez-vous faire une brève intervention?

D'accord. Merci.

La parole va à M. Van Kesteren. Allez-y.

M. Dave Van Kesteren: Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leur présence.

Madame Gouin, votre exposé était très intéressant. Nous admirons tous le travail réalisé par votre organisme, et nous souhaitons souligner ses 100 ans d'existence. Est-ce que cela fait 100 ans cette année, ou était-ce l'année dernière?

Mme Rachel Gouin: Ce sont les Grands Frères et Grandes Soeurs qui célébreront leurs 100 ans l'année prochaine.

M. Dave Van Kesteren: Oh! Votre organisme est encore plus ancien, n'est-ce pas?

Mme Rachel Gouin: Effectivement. Les Clubs garçons et filles ont 113 ans.

•(1800)

M. Dave Van Kesteren: Wow!

Dans votre exposé, vous avez dit que les jeunes doivent acquérir les compétences nécessaires pour entrer sur le marché du travail, c'est-à-dire, entre autres, des compétences relatives à l'informatique et à la communication ainsi que des compétences élémentaires de lecture et d'écriture. Vous avez tout à fait raison; je pense que tout le monde est d'accord.

Je veux que vous nous expliquiez de quelle façon les programmes Connexion compétences, Objectif Carrière et Emplois d'été Canada ont contribué à améliorer le niveau d'emploi des participants. Quelles ont été les retombées de ces programmes pour les jeunes qui y ont participé? Combien d'entre eux entreprennent des études postsecondaires ou affichent un meilleur niveau d'emploi?

Vous avez également déclaré que votre organisme aimerait qu'on améliore le programme Connexion compétences. Quelles améliorations souhaiteriez-vous qu'on apporte?

Mme Rachel Gouin: Nos quelque 100 clubs sont tous indépendants. Je n'ai pas le tableau complet de gens qui ont reçu du financement de Connexion compétences. Je sais que les clubs parlent beaucoup de cela.

En ce qui a trait aux programmes d'emplois d'été, nombre de nos clubs comptent sur eux. Ils forment des jeunes. Par exemple, les Clubs garçons et filles de Winnipeg offrent un programme d'apprentissage d'été. Ils embauchent des jeunes pour les faire

travailler dans le cadre de ce programme et pour veiller à ce qu'ils ne perdent pas leurs acquis durant l'été. Nous savons que c'est ce qui arrive l'été aux jeunes des quartiers très défavorisés. Ces jeunes bénéficient du programme d'été. Ils se rendent dans les universités locales et font des études en éducation, ce qui contribue à leur apprentissage au fil de leurs expériences. La plupart d'entre eux reçoivent déjà une formation en éducation en vue de devenir des enseignants. Voilà un exemple des retombées de ces programmes.

Il faudrait que je fasse des vérifications pour savoir combien d'entre eux poursuivent leur cheminement, mais, étant donné que nous dispensons de l'aide dans les collectivités et que les gens nous connaissent, ces personnes nouent des liens avec les membres de nos clubs. Nous pouvons leur offrir plus qu'une simple expérience de travail; nous pouvons leur offrir du mentorat ainsi qu'un lien avec leur collectivité qui peut durer des années, bien au-delà des programmes d'emploi.

Au fait, le Club garçons et filles de Kingston a également offert un programme Connexion compétences et s'est dit enthousiaste à l'idée de répéter cette expérience.

Donc, les participants entreprennent des études postsecondaires ou trouvent un emploi, mais je n'ai pas de chiffres à vous donner.

M. Dave Van Kesteren: Qu'en est-il du perfectionnement des compétences?

Mme Rachel Gouin: J'ai vu qu'on a apporté des améliorations aux programmes visés et qu'on s'est engagé à accroître le financement de 50 millions de dollars sur deux ans. Je me demande ce qu'on compte faire après pour maintenir le financement à ce niveau, car je ne pense pas que nous pourrions régler le problème de l'emploi chez les jeunes. Ce serait merveilleux de le régler en deux ans, mais je pense qu'il faudra plus de temps.

M. Dave Van Kesteren: Vous souhaitez que le programme soit maintenu.

Mme Rachel Gouin: Ce serait un bon point de départ.

M. Dave Van Kesteren: D'accord.

Vraiment, après avoir mis en oeuvre le programme, vous n'avez aucune suggestion d'amélioration à y apporter.

Mme Rachel Gouin: Oui. Par ailleurs, j'ai vu dans le plus récent appel de propositions que la majorité du financement serait affecté au volet professionnel. Je tiens à m'assurer qu'on n'oublie pas Connexion compétences. Assurément, ces jeunes ont beaucoup de chemin à faire, mais chacun d'entre eux doit être bien préparé et décrocher un emploi.

M. Dave Van Kesteren: Je n'ai pas beaucoup de temps. Je veux parler du volet autochtone.

Quelles mesures pouvons-nous prendre pour améliorer notre collaboration avec les provinces et les territoires en vue de veiller à ce que tous les élèves — y compris les Autochtones — aient accès à l'information dont ils ont besoin pour entreprendre des études postsecondaires? Y a-t-il un aspect de votre programme qui pourrait améliorer la situation à cet égard? Nous reconnaissons tous qu'elle est problématique. Avez-vous des conseils à nous donner?

Mme Rachel Gouin: Je vous encouragerais à travailler avec les organisations autochtones. Je sais que le gouvernement le fait déjà. C'est certainement la meilleure façon de procéder.

Certains de nos clubs accueillent un grand nombre d'enfants autochtones. Le club de Saddle Lake est situé dans une réserve des Premières nations. Le club de Winnipeg compte beaucoup de jeunes autochtones qui participent aux activités. Il s'agit seulement de deux exemples.

Pour ce qui est des programmes que nous offrons dans certains de ces clubs, nous avons conclu un partenariat avec Rogers, entre autres, qui nous permet de fournir un encadrement pédagogique tout au long du secondaire afin de veiller à ce que les jeunes ne décrochent pas et à ce qu'ils obtiennent des bourses d'études postsecondaires qui leur permettront de poursuivre leur éducation. Le programme s'appelle « Visez la note haute Rogers ». Il s'agit d'un partenariat établi par les Clubs garçons et filles. Vingt-cinq de nos clubs y participent.

Voilà un exemple d'initiative menée conjointement avec le secteur privé, et cela produit des résultats.

Le président: Merci.

Monsieur Van Kesteren, merci.

La parole va à M. Marston. Allez-y.

M. Wayne Marston: Merci, monsieur le président.

Madame Aiken, en 1974, je travaillais aux voies ferrées. J'étais chargé de l'entretien des signaux. Au cours d'une période de 11 mois, quatre personnes se sont fait tuer à la même intersection. Aujourd'hui, 48 ans plus tard, je rêve environ une fois par mois que j'explique à mon superviseur pourquoi je n'ai pas testé adéquatement les intersections. Donc, je pense que je comprends ce qu'est le SSPT. À l'époque, il n'y avait personne à qui s'adresser pour obtenir de l'aide. Cette pensée ne nous effleurerait même pas l'esprit.

L'ensemble du gouvernement et toutes les personnes ici présentes ont à coeur le bien-être des troupes canadiennes. Mais je me demande si tout le monde est bien conscient de la gravité de la situation en ce qui a trait au nombre de militaires actifs et retraités qui sont aux prises avec ce problème. Au Parlement, il est constamment question de faire des compressions dans les services.

Comment décririez-vous l'état du financement de nos jours? Est-il semblable à celui des années précédentes? Est-il moindre? Augmente-t-il?

Mme Alice Aiken: Je pense que le financement affecté expressément au traitement des maladies mentales au sein des forces armées s'est amélioré. Les anciens combattants se trouvent dans la même situation que le reste de la société, car 90 p. 100 d'entre eux vivent dans la collectivité. Je pense donc que les choses ne se sont probablement pas améliorées pour eux.

M. Wayne Marston: À votre avis, que manque-t-il pour qu'il soit adéquat?

Mme Alice Aiken: Eh bien, vous savez, c'est intéressant. Entre 1991 et 1998, il y a eu la première guerre du Golfe ainsi que les interventions au Rwanda et en Somalie. D'un point de vue très personnel, je dirais que, quand j'ai été libérée des forces armées en 1998, nous commençons à voir une hausse sans précédent de la cadence opérationnelle. Au cours de mes quatre dernières années de travail, à la clinique de soins de santé où je travaillais, les besoins au chapitre des soins de santé mentale ont triplé, et ils ont continué de croître.

M. Wayne Marston: C'est là où je voulais en venir. Mon problème était très modeste, comparativement à ce que ces gens ont vu et vécu là-bas. Les effets permanents sont évidents dans mon cas,

et ils ont vécu des choses bien pires durant une période de stress prolongée.

Madame Gouin, nous avons déjà discuté par le passé. Je suis un grand admirateur des Clubs garçons et filles Kiwanis de Hamilton-Est. Un grand nombre de jeunes adultes à risque élevé vivent dans cette partie de Hamilton. Je crois en l'éducation. Vous avez dit que c'est la solution. J'ai mené des négociations qui ont permis de mettre en oeuvre un programme d'études sur le travail dans notre collège communautaire. J'ai été interpellé par votre exposé, mais, à mon avis, c'est entre le moment où les jeunes finissent l'école et celui où leurs parents rentrent à la maison que les Clubs garçons et filles peuvent effectuer des interventions particulièrement utiles.

D'après les constatations que votre organisme a faites sur le terrain, quelle est l'incidence des peines minimales obligatoires? De nombreuses modifications législatives ont été apportées récemment, et d'aucuns sont d'avis que c'est ainsi qu'il faut aborder le problème des personnes à risque. Cela a-t-il compliqué le travail de votre organisme? Le cas échéant, quelles mesures budgétaires nous recommanderez-vous de prendre afin qu'on puisse vous aider?

• (1805)

Mme Rachel Gouin: Je ne suis pas aux premières lignes, alors je ne saurais répondre à cette question, et je n'ai pas entendu de clubs parler des effets des peines minimales obligatoires. Cependant, je les ai beaucoup entendu parler de l'importance et des bienfaits de la prévention. La plupart du temps, les jeunes qui font partie d'un gang ou qui se retrouvent dans une situation difficile ont été victimes d'un traumatisme. Ils ont été exposés à la violence au foyer. Soit ils sont nés dans une famille déjà mêlée à un gang, soit ils vivent dans la rue. Ce sont des victimes que nous devons aider.

Les clubs voient des problèmes comme l'itinérance et la toxicomanie dans les familles. Ils croient fermement en la prévention. Ils voient le chemin que peuvent suivre les jeunes s'ils bénéficient du soutien dont ils ont besoin. Ce soutien est fondé sur les relations, et c'est pourquoi il faut faire des investissements à long terme pour les jeunes plutôt que de simplement fournir une aide ponctuelle aux collectivités.

Le président: Il vous reste 20 secondes.

C'est tout.

M. Wayne Marston: Vingt secondes, c'est...

Le président: Merci, monsieur Marston.

Monsieur Hoback, c'est à vous.

M. Randy Hoback: Merci, monsieur le président. Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre présence ici ce soir.

Mes questions s'adressent aux représentantes de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires ainsi que du Conseil canadien du commerce de détail. Vous avez parlé de la gestion de l'offre et de son incidence sur vos secteurs respectifs. On n'imagine pas un consommateur traverser la frontière pour acheter une pinte de lait. Cela n'aurait aucun sens. Pourquoi diriez-vous que c'est un problème pour votre secteur? Pouvez-vous me donner des explications à ce sujet?

Mme Diane Brisebois: C'est bel et bien un problème. Ce qui pose problème — et cela répond indirectement à la question de M. Caron —, ce n'est pas la protection des agriculteurs; c'est plutôt le fait que, cette année seulement, les consommateurs feront de 15 à 20 milliards de dollars d'achats transfrontaliers. Il suffit de se rendre à Bellingham, localité située juste après la frontière de la Colombie-Britannique, et d'aller dans un certain commerce de détail que je ne nommerai pas. Il existe même une page Facebook regroupant des consommateurs américains qui sont fâchés de ne pas pouvoir acheter de poulet, de lait ou de beurre à cause des nombreux Canadiens qui vident les étagères.

M. Randy Hoback: Oui, mais les économies réalisées pour ces produits sont modestes. Quelle incidence cela aurait-il sur une famille? Pouvez-vous nous en donner une idée?

Mme Diane Brisebois: De fait, les poitrines de poulet se vendent 6,92 \$ ici. Dans ce commerce américain, elles se vendent 3 \$. Je peux vous dire, monsieur, que cela a une incidence sur votre budget si vous avez de jeunes enfants à nourrir. C'est la même chose pour le lait: il se vend 92 ¢ comparativement à 2,40 \$. Il s'agit de produits de tous les jours, et c'est pourquoi ce sont ceux qu'on achète le plus souvent, d'après ce que nous avons vu. Voilà ce qui a la plus grande incidence sur le budget de chacun.

M. Randy Hoback: Donc, les économies réalisées seraient assez substantielles pour qu'une famille — à faible revenu ou non — se donne la peine, malgré le temps d'attente, de traverser la frontière afin d'acheter ces produits?

Mme Diane Brisebois: Peut-être parce que je suis obsédée par cette question, j'ai passé pas mal de temps près des frontières du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. J'ai suivi des gens dans les centres commerciaux et de leur ai demandé de me montrer ce qu'ils ont acheté et de me dire à quelle fréquence ils faisaient de tels achats. Cela m'a choquée, monsieur.

M. Randy Hoback: J'ai une autre question pour la représentante de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires. Le lait et les oeufs sont des ingrédients peu coûteux. Ils n'ont pas une énorme incidence sur le prix des plats que vous offrez à vos clients, n'est-ce pas?

Mme Joyce Reynolds: Eh bien, vous parlez du lait et des oeufs, mais nous parlons de la volaille et du fromage. Le fromage est un ingrédient très important. De fait, il existe une catégorie de fromages créée expressément pour les producteurs de pizza, et il fallait qu'on leur réserve cette catégorie de fromages pour éviter qu'ils déménagent leurs usines de fabrication au sud parce que les prix y sont beaucoup moins élevés. Les producteurs de pizza fraîche n'ont pas cette option. Ils ne peuvent aller s'installer chez nos voisins du sud pour profiter du bas prix des produits laitiers, alors ils doivent payer leur fromage 30 p. 100 plus cher.

Assurément, les aliments et la main-d'œuvre constituent les deux principaux intrants d'un restaurant, et, bien franchement, les produits soumis à la gestion de l'offre représentent une grosse part des ingrédients qu'il achète.

• (1810)

M. Randy Hoback: Vous avez aussi mentionné la question des frais de cartes de crédit. Je suis simplement un peu curieux et j'aimerais mieux comprendre. Aujourd'hui, nous utilisons différents modes de paiement pour régler nos achats. Je suis allé au cinéma la fin de semaine dernière et j'ai acheté mon billet en ligne. En fait, je l'ai acheté au moyen de mon téléphone Galaxy 3. C'était merveilleux. Rien de plus facile. J'ai payé le billet avec PayPal.

Est-ce que les entreprises de votre secteur adoptent ces nouveaux modes de paiement? Selon vous, que doit-on faire pour inciter les gens à recourir à ces moyens technologiques pour faire davantage concurrence à Visa?

Mme Diane Brisebois: De façon générale, les restaurateurs et les détaillants adoptent ces nouveaux modes de paiement. Nous voyons que PayPal commence à prendre beaucoup de place, surtout chez les petits détaillants, car ce mode de paiement permet de regrouper toutes les transactions et de ne payer qu'une seule fois. Aujourd'hui, la plupart des gens, lorsqu'ils vont au cinéma, utilisent le paiement sans contact ou paient en ligne. Ils font la même chose en magasin ou dans les restaurants-minute. C'est très courant.

À mon avis, en ce qui concerne le code de conduite, ce qui importe le plus aux entreprises, c'est que vous soyez certain — lorsqu'on vous propose d'installer sur votre téléphone une application qui vous permet de payer vos achats — que c'est vous qui faites le choix, et pas la banque qui vous a envoyé l'application, car nous savons que la banque choisira l'option qui coûte le plus cher au détaillant.

M. Randy Hoback: Je crois que je vais m'arrêter là, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Hoback.

[Français]

Monsieur Mai, la parole est à vous.

M. Hoang Mai: Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins d'être ici aujourd'hui.

Ma question s'adresse à la représentante des Clubs garçons et filles du Canada. Plusieurs aspects de votre mémoire me semblent intéressants. Lorsque des représentants de Canada sans pauvreté ont comparu devant notre comité, je leur ai demandé si le gouvernement avait tenu sa promesse d'éliminer la pauvreté chez les enfants en l'an 2000. C'était un ancien plan. On nous a répondu que ce n'était absolument pas le cas. Par conséquent, on peut dire que le gouvernement n'a pas fait son travail.

Je vois aussi que, dans votre mémoire, il est mentionné que le gouvernement devrait mettre sur pied un plan pour s'attaquer à la pauvreté. Pouvez-vous nous en parler un peu, nous dire ce qui se passe et pourquoi ce problème n'a pas encore été réglé?

Mme Rachel Gouin: On en a parlé parce que les Clubs garçons et filles du Canada font partie de Campagne 2000. On appuie donc l'objectif d'enrayer la pauvreté.

On voit des liens importants entre le niveau de pauvreté et le niveau de réussite scolaire. En effet, on sait très bien que lorsque les gens réussissent moins bien, ils ont plus de difficulté à obtenir des emplois et que lorsqu'ils en ont, ceux-ci sont précaires et moins bien payés. Nous voulons nous assurer que tous les jeunes ont toutes les chances de participer à l'économie canadienne et de s'épanouir. C'est pourquoi cette recommandation est incluse. C'est en grande partie parce qu'on fait partie de la coalition.

M. Hoang Mai: C'est bien. En fait, je voulais confirmer que cela n'a pas encore été réglé et qu'il y a toujours beaucoup de travail à faire à cet égard.

Par ailleurs, vous parlez aussi du fait qu'on doit en faire davantage pour aider les étudiants et les jeunes Autochtones sur le plan de l'éducation. Vous n'êtes pas la seule à le dire. En effet, quelqu'un juste avant vous nous en a parlé. Pourriez-vous nous parler de l'objectif? Vous parlez d'élargir l'accès à l'éducation. Pouvez-vous nous en dire plus à cet égard, s'il vous plaît?

Mme Rachel Gouin: Nous avons inclus cette question parce qu'elle nous préoccupe beaucoup. Quand on regarde la réussite scolaire, il y a de grands écarts entre les jeunes Autochtones et ceux qui ne sont pas Autochtones. En tant que membres d'une organisation qui dessert cette population, nous sommes très préoccupés par cela. En parler est un geste de solidarité avec les organisations autochtones qui travaillent pour obtenir des changements concrets. J'encourage le comité à leur parler pour avoir plus de détails et savoir comment ils voudraient que cela se déroule.

• (1815)

M. Hoang Mai: Parfait. Merci.

Je veux poursuivre au sujet de ce que mon collègue, M. Marston, a mentionné.

Au chapitre de la prévention, on utilise souvent l'exemple du Québec en ce qui concerne la criminalité chez les jeunes. Il faut investir davantage dans la prévention plutôt que dans la répression. Vous mentionnez, particulièrement en ce qui a trait à la loi C-10, qu'il y a un impact négatif à cet égard. Pouvez-vous nous expliquer en 10 secondes ce que vous nous demandez de plus en matière de prévention par rapport à...

Mme Rachel Gouin: Il est certain que dans le monde dans lequel on vit, il faut qu'il y ait un peu de tout. On aimerait qu'il y ait davantage d'investissements dans la prévention. La recherche démontre que cela en vaut vraiment la peine et que c'est un choix juste au plan économique. Par rapport à la loi C-10 et encore maintenant, on demande d'investir dans la prévention, comme on l'a soulevé ici.

M. Hoang Mai: Il ne me reste qu'une minute.

[Traduction]

Monsieur McBean, vous avez parlé du coût des changements climatiques pour la société. Vous avez mentionné des chiffres alarmants. Pouvez-vous nous dire où nous devrions investir davantage pour prévenir les causes des changements climatiques? Je ne crois pas que nous pourrions en prévenir les causes, mais nous pourrions au moins les reconnaître et investir dans des solutions.

M. Gordon McBean: Nous proposons des stratégies concrètes pour nous rendre moins vulnérables. Nous avons beaucoup parlé — avec ma voisine, ici — des traumatismes. Les recherches qui ont porté sur la tempête de pluie verglaçante qui a frappé Montréal en 1998 révèlent que les enfants qui ont vécu cet événement — et certains étaient encore à ce moment-là dans le ventre de leur mère — présentent des troubles du développement et des handicaps qui ne pourront jamais être corrigés.

La seule façon d'améliorer les choses et d'aider les enfants, c'est d'adopter des stratégies concrètes de réduction des risques. Nous devons être capables de prédire avec plus de précision de telles catastrophes et construire des lignes électriques qui ne tomberont pas, des ponts qui ne s'effondreront pas et des égouts qui continueront d'évacuer les eaux. Cela signifie qu'il faut investir dans une stratégie de réduction des risques de catastrophes liées aux changements climatiques, car une stratégie semblable n'existe guère au Canada.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Mai.

Monsieur Carmichael, c'est à vous.

M. John Carmichael (Don Valley-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à tous les témoins.

Je voudrais poser deux questions, et la première s'adresse à Mme Reynolds. Le mémoire que vous avez présenté au comité souligne l'importance des jeunes travailleurs pour l'industrie de la restauration et des services alimentaires. À l'évidence, vu la taille de votre industrie, c'est considérable. Je suis persuadé qu'un grand nombre de personnes ici présentes ont trouvé leur premier emploi dans un restaurant ou un service alimentaire. C'est mon cas.

Vous dites ensuite que la modernisation de notre système d'immigration de façon à ce qu'il avantage les jeunes nous aidera à faire face aux changements qui touchent le marché du travail. Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus à ce sujet. Comment pouvons-nous aider les jeunes immigrants sans que cela n'empêche des travailleurs spécialisés de venir au pays? Devrions-nous collaborer davantage avec les écoles et les universités?

Mme Joyce Reynolds: Pour ce qui est de la modernisation de la loi sur l'immigration à laquelle le gouvernement procède en ce moment, nous appuyons l'accent mis sur l'accueil de travailleurs qui répondront aux besoins du marché du travail. Sous sa forme actuelle, la loi privilégie les travailleurs qualifiés et semi-qualifiés. Or, il y a aussi des postes non spécialisés que nous n'arrivons pas à pourvoir. Ce qui nous plaît dans la réforme, c'est qu'on insiste davantage sur l'importance de mettre en contact les personnes qui veulent immigrer ici et les employeurs éventuels. On reconnaît aussi beaucoup plus l'expérience de travail au Canada.

Lorsque des personnes viennent au Canada et ont déjà pris des arrangements avec un employeur qui cherche des travailleurs possédant des compétences en particulier, qu'elles se sont familiarisées avec l'emploi en question et la collectivité où elles se sont installées, elles sont plus susceptibles de rester ici, contrairement à des travailleurs qualifiés qui doivent se débrouiller pour trouver un emploi une fois arrivés au pays.

Pour ce qui est de votre deuxième question, vous avez tout à fait raison: nous devons collaborer plus étroitement avec les collèges et les universités. À l'évidence, il est dans l'intérêt des collèges et des universités de veiller à ce que les diplômés obtiennent un emploi. Il est très important que nous travaillions avec les collèges pour qu'ils sachent quels sont les besoins du marché du travail et forment des diplômés qui possèdent des compétences utiles.

• (1820)

M. John Carmichael: Merci beaucoup.

Madame Brisebois, l'un des points qui m'intéressent le plus — et vous en avez parlé dans votre mémoire —, c'est que le Canada doit créer un système de paiement numérique moderne. S'il ne le fait pas, il ne réussira pas à soutenir la concurrence dans l'économie numérique du XXI^e siècle. Je me demande si vous pourriez nous expliquer en quoi le système de paiement utilisé actuellement au Canada freine la croissance économique ou la productivité du pays. Selon vous, quels sont les aspects du système que nous devrions songer à moderniser?

Mme Diane Brisebois: Il existe un rapport fantastique sur ce sujet, et nous allons certainement le faire circuler. Il a été préparé par le Groupe de travail sur l'examen du système de paiements et porte sur l'avenir de l'économie numérique, plus particulièrement sur le plan des modes de paiement. Il aborde différents éléments. L'un d'entre eux — dont nous avons parlé tout à l'heure — est le mode de paiement en ligne qui peut être utilisé dans certains magasins ou certaines stations-service.

Dans le cas d'autres modes de paiement, le Canada accuse un retard, surtout pour ce qui est du paiement électronique entre entreprises. Les entreprises recourent encore trop souvent au paiement par chèque.

Pour ce qui est de l'étude elle-même — et, comme je l'ai dit, nous vous transmettrons une copie du rapport —, le groupe de travail a réalisé un examen approfondi de la question et s'est penché sur le cas de l'Australie, du Royaume-Uni et de quelques autres pays qui ont investi massivement pour mettre en place un système permettant au gouvernement et au milieu des affaires d'effectuer des transactions numériques.

De façon générale, ce sont les points importants. Je n'ai pas les chiffres exacts en tête, mais je veillerai à vous les faire parvenir.

M. John Carmichael: Merci beaucoup.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Carmichael.

Je ferai la dernière intervention comme président.

Tout d'abord, madame Aiken, je veux juste vous poser la question suivante: quels types de partenariats avez-vous conclus avec des établissements de santé comme le Glenrose Rehabilitation Hospital, qui est situé à Edmonton? Pourriez-vous nous donner une idée des types de partenariats que vous avez conclus avec ce genre d'établissements?

Mme Alice Aiken: Oui, certainement.

Nous avons opté pour une approche ascendante. Nous avons d'abord collaboré avec les chercheurs et les cliniciens qui interviennent auprès des militaires et des anciens combattants. Au moment de signer le protocole d'entente, nous avons collaboré avec les universités, mais, bien entendu, tous les instituts de réadaptation, comme le Glenrose, ont collaboré avec nous. Ils ont pu le faire parce que l'Université de l'Alberta a signé le protocole d'entente. D'ailleurs, à ce jour, dans le pays, on a créé trois chaires de recherche permanentes afin d'assurer la continuité de la recherche.

L'une des chaires a été attribuée à la Dre Jackie Hebert, du Glenrose. Cette psychiatre, qui travaille sur le nouveau réseau de réadaptation informatisé, est l'une de nos chercheurs les plus réputés, et elle aide les anciens combattants à se réadapter rapidement. Elle est l'une des sommités au pays dans le domaine de la réadaptation des personnes amputées.

Le président: Les 50 millions de dollars que vous demandez serviraient-ils à financer les activités de recherche de ce réseau national?

Mme Alice Aiken: Tout à fait. Comme l'indique le document que nous vous avons remis, le réseau regroupe 26 universités, et il est en plein essor.

Le président: D'accord. Je voulais seulement m'assurer d'avoir bien compris.

Je voudrais m'adresser maintenant à Mme Brisebois au sujet de la question des tarifs douaniers qu'elle a si bien exposée dans ses notes.

De toute évidence, le problème, c'est que l'imposition de tarifs représente chaque année d'énormes recettes pour le gouvernement. Vous avez fait valoir très bien votre point de vue. Nous en avons parlé en privé, mais pourriez-vous nous éclairer sur ce que propose votre association pour éliminer graduellement les tarifs sur une plus longue période, de manière à ce que le gouvernement puisse absorber les coûts à long terme plutôt qu'à court terme?

Mme Diane Brisebois: Oui, merci.

Dans le mémoire que nous avons présenté au ministère des Finances, en octobre, nous avons mentionné des secteurs clés et des produits qui, selon nous, ne devraient plus être assujettis à des droits de douanes. Dans le cas de trois catégories, nous proposons d'éliminer immédiatement les tarifs — compte tenu de la nature concurrentielle du produit —, mais, pour les autres, qui, comme vous le savez, sont visées par toute une série de droits de douanes, nous suggérons une élimination progressive, sachant, monsieur le président, que le ministère des Finances nous a dit que le gouvernement perdrait environ 700 millions de dollars de recettes...

• (1825)

Le président: Annuellement.

Mme Diane Brisebois: ... par année, s'il éliminait ces droits de douanes. Toutefois, si on tient compte des 20 milliards de dollars que représente le magasinage transfrontalier, nul besoin de se lancer dans de grands calculs mathématiques pour savoir combien de recettes fiscales nous échappent. Par conséquent, je crois, au bout du compte, qu'il sera profitable à la fois pour le gouvernement et pour l'économie qu'on uniformise les règles pour permettre aux détaillants de demeurer concurrentiels.

Le président: Je vous remercie. Il me reste deux minutes. J'ignore s'il est sage de ma part de faire cela, mais je vais me lancer dans le débat sur la gestion de l'offre.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Pour le plaisir, je vais à Wainwright, d'où viennent mon père, mon oncle Charlie — qui a une ferme laitière et élève de la volaille — et mon oncle Robert, qui élève des bœufs. Si je veux les voir se disputer, je n'ai qu'à leur demander: « Que pensez-vous de la gestion de l'offre? » Mes deux oncles vont commencer à se chamailler comme des enfants.

La vérité, c'est que, si on regarde la ferme de Charlie — qui appartient à la même famille depuis trois générations —, d'une certaine façon, ce sont les consommateurs qui subventionnent ses produits. Toutefois, je crois que nous devons tenir compte du fait que cela bouleverserait un grand nombre de producteurs comme mon oncle. Si on prend l'élevage de volaille — que vous avez mentionné, madame Reynolds —, je ne vois pas comment ce type de ferme familiale, qui est pourtant assez grosse, pourrait réussir à faire des économies d'échelle aussi importantes que les énormes producteurs de volaille aux États-Unis. Il ne fait aucun doute que les consommateurs paieraient un prix moins élevé, mais il y aurait disparition d'un bon nombre d'éleveurs semblables.

Je crois que nous devons tenir compte de cet aspect dans le débat sur la gestion de l'offre. Que nous décidions de changer ou non le système, il y aura des bouleversements. Il n'y a pas que le consommateur qui fait partie de l'équation; l'éleveur en fait aussi partie.

Mme Joyce Reynolds: Voilà pourquoi nous affirmons, dans notre mémoire, que nous ne pouvons pas faire l'autruche et nier le problème. Le Canada essaie de négocier une entente commerciale avec l'Union européenne. Il essaie de négocier une entente commerciale avec les pays de la côte du Pacifique. Le Canada ne serait-il pas mieux alors de trouver immédiatement des solutions au lieu de se voir imposer quelque chose plus tard?

À mon avis, le gouvernement a une belle occasion de mobiliser les industries qui veulent faire partie de la solution et de collaborer avec elles pour trouver des façons de réduire au minimum les bouleversements. Nous demandons au gouvernement de saisir cette occasion.

Le président: Je vous remercie. Mon temps est écoulé. Il s'agit d'un débat qui a une portée très large. Nous devons le reprendre plus tard en compagnie d'experts comme M. Hoback et M. Caron.

Je tiens à vous remercier tous d'avoir exprimé votre point de vue et répondu à nos questions. Vous étiez un groupe de témoins très intéressants.

Je souhaite vous présenter mes excuses pour la température de la salle. Un grand nombre de personnes nous ont dit qu'il faisait trop

froid ici, alors, à titre de président du Comité des finances, je demande officiellement ce qui suit: est-ce que quelqu'un aux Travaux publics pourrait régler la température dans cette salle? J'ai reçu de nombreuses plaintes de collègues et de témoins, et j'espère que nous pourrons régler le problème.

Merci à tous de votre présence aujourd'hui.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>